

écho

des entreprises

03

24

04 | **Zoom**
WAAGNER-BIRO
LUXEMBOURG
STAGE SYSTEMS S.A.

12 | **Interview**
MARC THEIN

16 | **Focus**
LES PROCÉDURES D'AUTORISATION
DANS L'INDUSTRIE : UNE ANALYSE

40 | **Bold Innovation**
LUXEMBOURG CLOUD
AWARDS 2024

52 | **Carte Blanche**
NADIA BATTELLO



**TERRASSEMENT TRAVAUX DE VOIRIE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE
POUR ZONES INDUSTRIELLES ET LOTISSEMENTS BATTAGE DE
PALPLANCHES PAR VIBRO-FONÇAGE PIEUX FORÉS EN BÉTON ARMÉ
DÉMOLITIONS MÉTALLIQUES ET DU BÉTON ARMÉ TRAVAUX EN BÉTON
ARMÉ FOURNITURE DE BÉTONS PRÉPARÉS**

BAATZ
CONSTRUCTIONS
EXPLOITATION



ISO 9001
ISO 14001
ISO 45001

BAATZ Constructions Exploitation S.à r.l.

1, Breedewues L-1259 SENNINGERBERG

Tél : 42-92-62-1 Fax : 42-92-61

www.baatz.lu



Sommaire

03

Éditorial

04

Zoom

Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems S.A.

12

Interview

Marc Thein

16

Focus

Les procédures d'autorisation dans l'industrie : Une analyse - par Jean-Marc Zahlen

26

Actualités de la FEDIL

Analyse des besoins d'embauche dans l'industrie / Manifestation de clôture du Job Shadow Day / JobDay ADEM-FEDIL / Ensemble pour l'avenir industriel du pays / Table ronde européenne / Table ronde « Construire une équipe durable : de l'attraction à la rétention »

40

Bold Innovation

Découvrez les lauréats des Luxembourg Cloud Awards 2024 - par Talk2U et Céline Tarraube

50

Opinion

EU Single Market following Letta - What's next? - by Francesco Fiaschi

52

Carte Blanche

21st Century Education: A Joint Venture - by Nadia Battello

56

Chronique juridique

Un pas dans la lutte contre l'absentéisme abusif - par Ella Gredie

58

Caricature

59

Publications & positions de la FEDIL

“JE VOIS
GRAND
POUR MON
ENTREPRISE.”
MON CONSEILLER AUSSI.

ENTREPRENDRE, UNE HISTOIRE DE PASSIONNÉS.
Pour en savoir plus, contactez Charles Sunnen,
Conseiller Entreprises, et son équipe au 49 924-3061.



banquedeluxembourg.com/entrepreneurs

B BANQUE DE
LUXEMBOURG

Certified



Faites simple

À l'occasion des tables rondes ou autres manifestations pré-électorales réunissant candidats aux européennes et représentants d'entreprises au Luxembourg et dans les pays voisins, on a pu constater à quel degré la surréglementation et la charge administrative qu'elle engendre préoccupent le monde économique. Un certain nombre de politiques se montrent compréhensifs et annoncent des améliorations. La Commission européenne, initiatrice du cadre réglementaire en question, n'hésite pas à annoncer -25% de charge dans les obligations de reporting. Si, à première vue, on aurait tendance à croire que cela va dans la bonne direction, on peut toutefois légitimement se demander si ces annonces sont crédibles ou s'il ne s'agit que de paroles en l'air?

L'ordre du jour de la réunion du Conseil Compétitivité du 24 mai dernier réunissant les ministres de l'Économie et de l'Industrie des 27 États membres illustre bien la situation quelque peu ambivalente. Les ministres y ont parlé de l'avenir industriel de l'Europe, ils ont discuté le rapport « Letta » qui pointe du doigt une série de freins au développement et à la modernisation de notre économie et, dans leurs conclusions, ils ont souligné l'importance de renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises européennes. Tout va pour le mieux? Pas vraiment, car l'ordre du jour de cette réunion comportait également l'adoption de règlements et directives supplémentaires, dont la fameuse directive sur le devoir de diligence qui, ensemble avec plusieurs autres textes ESG mal coordonnés, affiche le potentiel d'atteindre de nouveaux sommets en termes de charges administratives.

En adoptant ce texte, les ministres ont souligné, à juste titre, l'intérêt de disposer d'un cadre européen plutôt que d'une mosaïque composée de textes nationaux qui aurait pu faire éclater le marché intérieur, même si le texte adopté ne garantit pas non plus une parfaite harmonisation en la matière. Mais ce qui est particulièrement déplorable dans ce dossier, c'est le fait que ni le Conseil, ni le Parlement, ni les initiateurs de ce nouveau cadre réglementaire à la Commission ne se sont souciés sérieusement de questions de faisabilité ou de simplification. Or, ces questions préoccupent les entreprises qui devront se conformer aux nouvelles règles, soit directement en tant que grande entité tombant sous le champ d'application de la future directive, soit indirectement en tant que maillon de la chaîne d'approvisionnement d'une de ces grandes entités.

Devant cette nouvelle expérience somme toute décevante, il ne nous reste plus qu'à espérer en un revirement post-2024. Voici quelques recommandations aux décideurs politiques appelés à prendre des responsabilités européennes après le scrutin du 7 juin:

- Ne pas s'adonner à une méfiance exagérée à l'égard des entreprises, cette méfiance qui explique en partie le tsunami réglementaire ayant marqué la législature passée.
- Plutôt que de se fier exclusivement aux études d'impact commandées par les rédacteurs des propositions de législation, aller à la rencontre d'entreprises concernées par ces propositions pour améliorer le degré de compréhension de sujets qui peuvent présenter de multiples facettes.
- Garder un œil critique sur la cadence et le volume des nouvelles réglementations et ne pas arrêter de faire pression en faveur d'un allègement significatif des réglementations existantes pour que les -25% et autres annonces vertueuses ne restent pas lettre morte.
- Veiller à ce que des propositions sources de formalités pour les entreprises soient accompagnées de travaux d'élaboration des instruments digitaux nécessaires pour faciliter une application efficace et moins onéreuse auprès des administrés.

L'Union européenne a perdu du terrain par rapport aux autres grands espaces économiques. Nos performances économiques sont plutôt décevantes et nous risquons de rater en partie la transformation technologique avec notre industrie. La simplification administrative et l'amélioration de la qualité des textes législatifs doivent faire partie des mesures correctrices pour changer les choses.

RENÉ WINKIN
Directeur de la FEDIL
rene.winkin@fedil.lu





Drehachse



Hubpodium



- Waren**
- Offen
- Geschlossen
- Bestregelt
- Offen & Bestregelt
- Stapel**
- Bestregelt
- Bestregelt
- Bestregelt & Bestregelt
- Sicherheiten**
- Gedrückt
- OK

Arbeits
Rigoris

Zentrum

Arbeits
Rigoris

Arbeits
Arbeits

Zentrum

Arbeits
Arbeits

Windows taskbar with icons for File Explorer, Edge, and other applications.

A person is shown from the chest up, wearing a light blue shirt, operating a control panel. The panel features a prominent black joystick with a textured grip, a red emergency stop button on a yellow base, and several other buttons. The background is a plain, light-colored wall. The image is overlaid with a red geometric line pattern in the top right and a blue geometric line pattern in the bottom right.

zoom

**WAAGNER-BIRO LUXEMBOURG
STAGE SYSTEMS S.A.**

WAAGNER-BIRO LUXEMBOURG STAGE SYSTEMS S.A.

Du grand spectacle !

Si les amateurs de musique et de spectacles visitent des hauts lieux culturels pour la qualité des concerts, la renommée de l'institution ou encore la beauté de l'architecture, la plupart ignore que, dans de nombreuses maisons dans le monde, la technique qui fait fonctionner la machinerie scénique provient d'une entreprise fondée en 1987 à Rodange au Grand-Duché sous le nom de Guddland Digital S.A.

Lorsque les deux fondateurs et co-directeurs, Jean-Marie Schiltz et Roland Jacoby, qui se sont connus pendant leurs études et ont travaillé à leurs débuts auprès de la même société informatique en Allemagne, nous reçoivent, leur esprit pionnier et leur goût de l'entrepreneuriat sont clairement palpables. Au départ, leur nouvelle société proposait un système de commande pour des ordinateurs industriels (l'automatisation), basé sur la solution qu'ils avaient développée en Allemagne. Leur système trouvait ainsi application auprès de clients industriels, comme par exemple chez Paul Wurth pour contrôler le profil de chargement du haut fourneau, à l'Arbed de l'époque pour opérer un laminoir à plomb, chez Elektrisola, un producteur de fils de cuivre émaillés, ou encore chez Effem pour réguler un four de stérilisation destiné à des produits alimentaires pour animaux.

Dès 1989, l'entreprise commence à développer son propre système de commande assistée par ordinateur qui pose le fondement du système C.A.T. (computer aided theatre), commercialisé jusqu'aujourd'hui dans sa version C.A.T. V5.

Au fil de différentes collaborations avec des équipementiers scéniques, l'entreprise de Rodange intègre peu à peu le monde des théâtres, des opéras et des scènes de spectacle en général, un domaine d'activité sur lequel les deux fondateurs décident rapidement de se concentrer. Les premières références furent le théâtre de Oberhausen en Allemagne, le théâtre national de Maribor en Slovénie ou le théâtre national de Mannheim en Allemagne, qui étaient jusque-là dotés d'une technologie analogue. À cette époque aussi, de premiers contacts ont eu lieu avec l'entreprise autrichienne Waagner-Biro Vienne, qui depuis la deuxième moitié du 19^e siècle fournissait des machines et

équipements de scène aux salles les plus prestigieuses. Plus tard en 2002, l'entreprise luxembourgeoise sera reprise à 51% par le groupe autrichien Waagner-Biro et agira désormais sous le nom de Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems S.A.

Le système innovatif de pilotage des machineries scéniques que Waagner-Biro intègre aussi bien dans la construction de nouvelles scènes que dans la modernisation de scènes existantes se distingue avant tout par sa sécurité, sa performance et sa fiabilité. « Contrairement à des sites industriels, une scène est le seul endroit où vous pouvez circuler sous un treuil ou une charge lourde ! » ne manque pas de remarquer Jean-Marie Schiltz pour souligner l'importance des normes de sécurité qui sont applicables au niveau des structures, mais aussi à toutes les étapes du processus de développement de l'outil pour garantir la sécurité des artistes, des techniciens et des spectateurs.

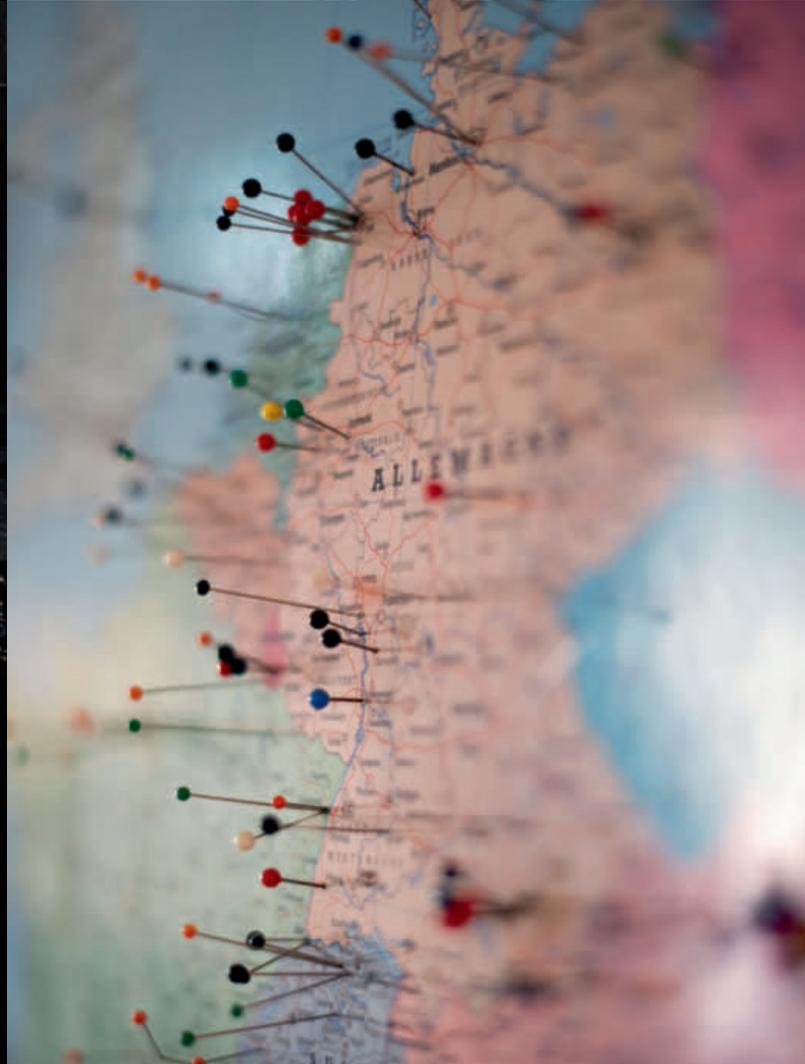
Au départ, la mise en place de ce nouveau système de pilotage C.A.T. a nécessité un important travail de persuasion auprès des techniciens de théâtre, majoritairement des artisans habitués à des gestes manuels. « Curieusement », fait remarquer Roland Jacoby, « cette résistance à l'innovation technologique est toujours présente dans les institutions culturelles au Japon, où le milieu artistique est encore très ancré dans la tradition ». Il n'empêche que le Japon est un des très nombreux pays - aujourd'hui au nombre de 36 - vers lesquels Waagner-Biro exporte son savoir-faire.

Une des références les plus prestigieuses est depuis 1993 la *Staatsoper* de Vienne, qui vient de passer encore récemment une commande importante pour la mise à jour de son outil de pilotage vers le système C.A.T. V5. Toute récente est aussi la commande d'équiper le nouveau grand opéra de Shanghai avec le système de pilotage C.A.T., ce qui représente le plus grand projet jamais réalisé à cette date. Hongkong, Beijing, Singapour, Sydney, Copenhague, Stockholm, Reykjavik, Paris, Hambourg ... mais aussi le Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg et la Philharmonie de Luxembourg, toutes ces grandes maisons apprécient la qualité et la fiabilité du système « Made in Luxembourg »,









qui est développé à Rodange, où l'équipe de 54 employés compte désormais 16 nationalités. Par ailleurs, 4 collègues chinois assurent une présence locale en Chine, alors que beaucoup d'autres entreprises ont rapatrié leurs activités au moment de la pandémie du Covid.

Si le système de commande C.A.T. est souvent utilisé pour le pilotage de scènes et d'équipements conçus au sein du groupe Waagner-Biro, ceci n'est pas une condition exclusive. Au fil des années, l'entité luxembourgeoise a multiplié les partenariats stratégiques avec des équipementiers scéniques tiers, ajoutant ainsi par exemple à son actif des projets en France et en Suisse romande ... le théâtre Marigny sur les Champs-Élysées, le fameux théâtre du Châtelet, l'opéra de Lyon avec sa toiture unique, les salles du Maillon à Strasbourg, la Nouvelle Comédie à Genève pour ne mentionner que ceux-ci. L'envergure et la complexité du projet dépendent bien sûr aussi du type de salle : il peut s'agir de salles de concert, de théâtres classiques, de grandes maisons avec des programmations très variées et très fréquentes, de salles de *Musical* aux effets spéciaux multiples ou encore des théâtres acrobatiques, genre Cirque du Soleil, essentiellement en Chine. À cela s'ajoutent des salles de spectacle sur des bateaux de croisière. C'est dire que l'ingénierie de scène est à chaque fois personnalisée par rapport aux besoins du client.

Comme partie intégrante du système, les équipes de Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems sont connectées à distance au théâtre respectif, ce qui leur permet de fournir de la maintenance et de l'assistance immédiate sans devoir se déplacer et d'éviter ainsi la perte coûteuse de jours de production. « Cette fonctionnalité nous a d'ailleurs permis d'implémenter deux projets complets en Chine pendant la période du Covid sans jamais rencontrer le client physiquement » souligne Jean-Marie Schiltz.

Dans le cadre de son développement stratégique à long terme, Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems s'est associé l'année dernière avec LIST (Luxembourg Institute of Science and Technology) pour un nouveau projet de recherche qui consiste à développer un système de wagons de scène flexibles et modulaires. Si la communication sans faille des données est une précondition au déploiement de ce système, la complexité technique réside dans le positionnement de précision des wagons, un aspect essentiel pour en garantir la sécurité. Ce projet de R&D, qui est financé à hauteur de 57% par le ministère de l'Économie, est scindé en 12 paquets de travail sur 4 ans et devrait laisser entrevoir des opportunités dans d'autres domaines d'application aussi.

Alors que l'année 2023 était relativement difficile suite à plusieurs commandes retardées pour des raisons économiques, l'année 2024 est plus prometteuse avec un carnet déjà bien rempli, dont notamment des théâtres à équiper aux Pays-Bas, en Autriche ou en Norvège, et éventuellement une ouverture de marché aux États-Unis, une région qui jusqu'à présent n'est pas encore desservie par Waagner-Biro, essentiellement pour des raisons d'assurance et de responsabilité.

Si l'expansion des activités de l'entreprise se poursuit, les deux codirecteurs déplorent toutefois qu'ils doivent investir des ressources disproportionnées pour venir à bout d'une bureaucratie démesurée. « Compte tenu de la grande variété de nationalités de notre équipe et vu que nos projets se réalisent presque exclusivement à l'international, les règles à appliquer en matière de détachement, de fiscalité, de TVA ... deviennent ingérables », commente Jean-Marie Schiltz. « Une simplification s'impose, surtout pour un petit pays ouvert comme le Luxembourg, dont l'économie vit de l'exportation. »

Article :

LAURENCE KAYL

Responsable communication à la FEDIL

laurence.kayl@fedil.lu

Photos :

ANN SOPHIE LINDSTRÖM





Interview

MARC THEIN

Président de Solarcells

« Nous produisons un produit de qualité, un produit local et un produit à faible émission en production »

Monsieur Thein, en janvier de cette année, les installations de production de Solarcells, dont vous êtes le président du conseil d'administration, ont été officiellement inaugurées. Pouvez-vous nous relater comment est née l'idée de créer une société qui produit des panneaux photovoltaïques au Luxembourg ?

En 2022, nous étions confrontés à des ruptures de stocks et à des livraisons tardives de panneaux photovoltaïques en provenance des pays d'Asie. Face à ces problèmes, nous avons décidé de travailler avec des producteurs européens, et donc nous avons effectué des visites dans des usines proches du Luxembourg.

En voyant les sites de production, on a eu une première idée, c'est-à-dire de convaincre un de ces fabricants de venir s'installer au Luxembourg. Ensuite, et après quelques discussions internes, nous avons commencé de faire des calculs de rentabilité et d'établir un business plan avec l'idée de produire nous-mêmes. Nous avons trouvé rapidement un partenaire, car sans expérience dans ce domaine le risque de faire les mêmes erreurs que ces fabricants confirmés était quand même élevé. En Belgasolar de Marche-en-Famenne, nous avons trouvé le partenaire idéal (partenariat : 87,5% Socom Participation S.A. et 12,5% Belgasolar), et rapidement les décisions étaient prises.

Depuis l'annonce du projet jusqu'au démarrage de la production très peu de temps s'est écoulé. Alors que beaucoup fustigent la lenteur et la lourdeur des procédures et autorisations, la création de Solarcells montre qu'il est possible de rapidement mettre en place un projet industriel au Grand-Duché. Quels ont été les moteurs de cette réussite : les bons partenaires, l'urgence du marché, la persévérance ?

Il était important de commencer la production très rapidement. Le plus important était de trouver un hall de production, pouvant accueillir facilement la chaîne de production (100m de longueur sur ca. 30m de largeur). Nous avons eu la chance de trouver le site à Hollerich, déjà un site industriel, donc nécessitant peu de démarches commodo/incommodo, et avec des propriétaires

venant de l'industrie et connaissant les problèmes liés à ce genre d'implantation. Le ministre de l'Économie et le ministère de l'Énergie nous ont aidés au niveau administratif. Nos services ont toujours réagi très rapidement à toutes les demandes que les différentes instances nous ont soumises (ministère de l'Environnement, Ville de Luxembourg, ITM, ...) et les contacts avec les différents intervenants étaient à tout moment très conviviaux et très positifs.

À quoi ressemble votre chaîne de production. Quelles sont les sources d'approvisionnement de Solarcells et comment s'organise la commercialisation ?

Notre chaîne est *fully automatic*, c'est-à-dire en principe elle pourrait fonctionner sans intervention humaine. Les seuls points où des personnes doivent intervenir sont les points de contrôle « qualité ». Nous comptons 6 (six) points de contrôle qualité, ce qui est la grande différence entre nos panneaux et les panneaux asiatiques. La qualité est garantie à 100% à la sortie de l'usine.

Concernant l'approvisionnement, nous cherchons de plus en plus de collaborations en Europe. Actuellement, les cellules viennent d'Asie, car aucun producteur européen n'a les capacités de livrer les cellules en nombre suffisant pour satisfaire les besoins de l'Europe. Ceci pourrait changer dans les deux ans à venir. Au début de notre production, nous achetions également les plaques de verre en Vietnam, mais entre-temps nous avons trouvé le bon partenaire, allemand cette fois-ci, pour nous livrer la quantité et surtout la qualité demandée. Nous achetons les connecteurs en Europe, mais ceux-ci sont produits en Chine. Pour ce produit aussi, il y aura un changement dans les semaines à venir, car nous avons trouvé un fabricant européen et les négociations sont en cours. Tous les autres éléments viennent d'Europe (EVA, silicone, colle, ...). Dès qu'un approvisionnement en Europe est possible, nous pourrions changer facilement notre filière et réagir dans un laps de temps.

Aujourd'hui la Chine, en surcapacité, domine largement le marché du photovoltaïque et les prix des panneaux solaires chinois sont en chute libre depuis un an. Ne faut-il pas être particulièrement courageux pour lancer du « Made in Luxembourg » et affronter cette concurrence? Comment comptez-vous assurer la compétitivité des produits de Solarcells?

Lors de la prise de décision de lancer cette production, la différence de prix entre un panneau chinois et un panneau Solarcells était de 15 à 20%. Aujourd'hui, on parle facilement de 100%! Les panneaux chinois sont sur-subsidiés par l'État chinois, ceci en réaction à la politique des États-Unis et à la crise en Chine. Nous produisons un produit de qualité, un produit local et un produit à faible émission (en production). Nous avons pensé la chaîne de A à Z en tenant même compte des caisses de transport (produites par No-Nail Boxes au Luxembourg, et à multiples usages) et de l'emballage du panneau, qui est totalement inexistant chez nous, c'est-à-dire aucun emballage, ni en plastique ni en carton!

Le prix des panneaux dans l'installation complète joue un rôle infime dans le prix total (ca. 10 à 12%). En tenant compte des subsides versés par l'État et les communes, cette différence diminue encore, et donc ceci ne devrait pas influencer la décision du client final.

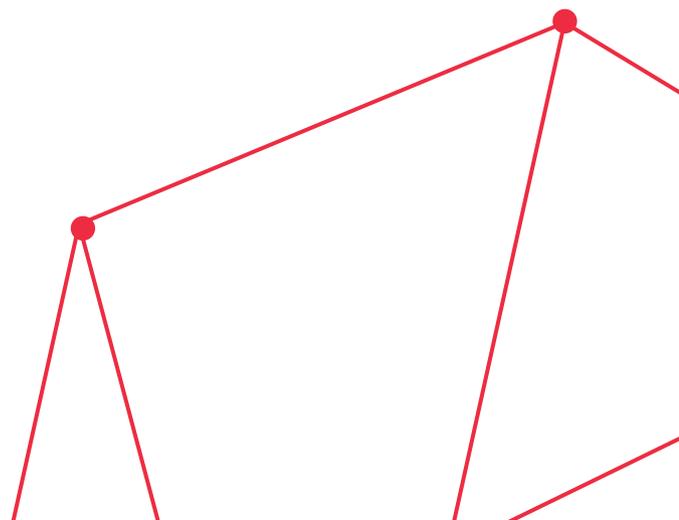
Face à cette concurrence chinoise et à l'inflation Reduction Act aux États-Unis, l'UE a riposté en mars 2023 avec le Net Zero Industry Act, proposé par la Commission européenne, fixant pour objectif que « la capacité totale de fabrication de technologies stratégiques à zéro émission nette de l'UE approche ou atteigne au moins 40% des besoins de déploiement annuels d'ici 2030 ». Selon vous, quelles mesures concrètes devraient être mises en place pour voir renaître une nouvelle génération de fabricants de panneaux solaires photovoltaïques en Europe.

Actuellement, nous sommes impliqués dans des négociations avec le Parlement européen concernant les mesures à prendre pour relancer les fabricants européens et favoriser l'entrepreneuriat européen!

Nous avons plusieurs propositions sur table, dont la plus jouable à nos yeux serait celle de subventionner davantage les panneaux européens par rapport aux panneaux venant d'un marché extérieur. Il nous semble bien que la volonté de surtaxer les importations chinoises n'est pas une solution « acceptable » pour l'UE, donc il faut inciter les citoyens européens à acheter « européen », donc en accordant des subsides plus importants pour l'achat / l'installation de produits européens. Si l'État verse aujourd'hui 62,5% de subsides pour toute installation photovoltaïque, on pourrait imaginer que la différence du choix entre des panneaux et onduleurs asiatiques ou alors européens pourrait représenter quelque 10 à 15% au niveau des subsides.

De manière plus générale, l'objectif d'une autonomie stratégique ouverte de l'Union européenne, régulièrement affiché dans le cadre des politiques industrielles et commerciales, est-il réaliste? Jusqu'à quel degré?

Il est important de savoir qu'une bonne partie du savoir-faire chinois provient quand-même de l'Europe. Les premiers panneaux photovoltaïques ont été produits en Europe et non pas en Chine! La stratégie industrielle de la Chine est très intelligente et elle a bien caché son jeu pendant de longues années. Le marché de la « copie européenne » avait la tendance de fâcher les industrielles européens (et américains) de façon à ce qu'ils décidaient de s'implanter en Chine. En conséquence, et sous l'influence de marges bénéficiaires plus importantes, la Chine est devenue un pays « industrialisé » avec l'aide des pays de l'Ouest.





Aujourd'hui, l'Europe et l'Amérique font marche arrière, l'Amérique beaucoup plus que l'Europe. Mais ne serait-ce pas trop tard ? Petit à petit, la Chine s'est approprié les terres riches en ressources naturelles ; les dimensions géographiques du pays aident bien sûr à toujours trouver facilement des sites pour l'installation des fabriques nécessaires et la politique interne aide la promotion de l'industrie intégrée. Comment réagir alors à ce géant qui avance à grands pas, quand l'Europe discute à longueur de journée si on peut subsidier des fabriques de panneaux photovoltaïque ou non (juste pour information : Solarcells n'a reçu aucune subvention, ni européenne, ni luxembourgeoise, avec les arguments suivants: produit pas innovatif, société trop grande, située dans une région (Luxembourg-Ville) dont le marché de travail est pratiquement saturé).

Nous et nos confrères européens - parce qu'il ne faut oublier qu'il y a beaucoup d'autres fabricants de panneaux, répartis un peu partout en Europe - restons optimistes et nous espérons que nos politiques feront le nécessaire dans les années à venir afin de trouver la parade à cette attaque *économique* d'un soi-disant partenaire *économique*.

Photos :
ANN SOPHIE LINDSTRÖM



focus



Les procédures d'autorisation dans l'industrie : Une analyse

Des procédures d'autorisation simples, digitales et efficaces deviennent un élément de plus en plus important pour la compétitivité et l'attractivité de l'économie luxembourgeoise. L'accord de coalition 2023-2028 reconnaît le caractère souvent « *fastidieux, laborieux et souvent inutilement restrictif* » des procédures d'autorisation et le gouvernement souhaite examiner toutes les procédures d'autorisation afin de les simplifier et de les accélérer.

Dans ce contexte, la FEDIL a mené une **analyse des procédures d'autorisation de construire et des procédures d'autorisation d'exploitation**, qui se réalisent essentiellement en 2 phases :

- La phase de préparation et de soumission du dossier, lors de laquelle l'entreprise a les premiers contacts avec les autorités compétentes et rassemble les études et informations requises ;
- La phase d'autorisation, lors de laquelle les autorités compétentes analysent les dossiers des requérants, lancent les enquêtes publiques si nécessaire et entament le processus de décision.

Se basant sur une enquête réalisée auprès des membres de la FEDIL, cet article présente les principaux résultats et propose des réflexions pour accélérer les procédures dans l'objectif de mieux consolider les enjeux de protection de l'environnement, de sécurité au travail et de compétitivité économique.

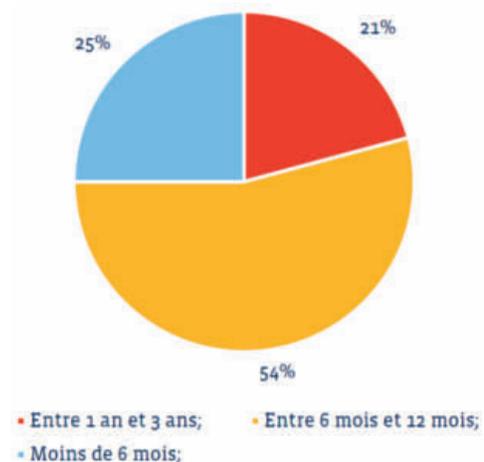
Les résultats de l'enquête reflètent l'opinion de 24 entreprises participantes issues de différents secteurs de l'industrie manufacturière et portent sur les phases de préparation et de soumission du dossier et les phases d'autorisation des procédures d'autorisation de construire et d'autorisation d'exploitation.

Il est évident que la complexité et la durée de chaque demande d'autorisation peut fortement varier en fonction du type du projet, de la classification parmi la nomenclature des établissements classés ou encore en fonction du fait qu'il s'agit d'une modification d'une installation ou de la création d'une installation par exemple, mais les résultats de l'enquête reflètent des tendances générales donnant lieu à certaines réflexions à creuser davantage.

LES PROCÉDURES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Les travaux de **construction, transformation ou démolition** d'un bâtiment sont soumis à une **autorisation de construire** (aussi appelée autorisation de bâtir ou permis de construire). La demande d'autorisation de construire doit être déposée auprès du bourgmestre de la commune concernée et ne peut être accordée que si les travaux sont conformes au plan d'aménagement général (PAG), au plan d'aménagement particulier (PAP) ("nouveau quartier" ou "quartier existant") et au règlement sur les bâtisses.

L'enquête réalisée montre que la phase de préparation du dossier, à savoir de l'analyse par l'entreprise des exigences prévues par les réglementations jusqu'au premier dépôt du dossier, prend dans la plupart des cas entre 6 et 12 mois (voir graphique 1).



Graphique 1 : Durée de la phase de préparation du dossier, enquête FEDIL 2024

Il s'ensuit la phase d'autorisation pendant laquelle l'autorité compétente analyse le dossier soumis par le requérant et, le cas échéant, octroie l'autorisation. Se basant sur les résultats de l'enquête, cette procédure prend dans la plupart des cas entre 6 et 12 mois jusqu'à l'octroi de l'autorisation (voir graphique 2).



Graphique 2 : Durée de la phase d'autorisation, enquête FEDIL 2024

LES PROCÉDURES D'AUTORISATION D'EXPLOITATION

Les autorisations d'exploitation fixent les conditions d'aménagement et d'exploitation pour une entreprise générant de la pollution, du bruit ou d'autres incommodités et qui sont jugées nécessaires pour la protection de l'environnement et pour garantir la sécurité des salariés, du public et du voisinage en général.

Les différents types d'établissements ou d'activités sont répartis selon **plusieurs classes (1, 1A, 1B, 2, 3, 3A, 3B ou 4)**. Ces établissements doivent être autorisés suivant leur classification soit par le ministre l'Environnement (1B et 3B), soit le ministre du Travail (1A et 3A), soit les 2 ministres prémentionnés (1 et 3). Les établissements de classe 2 doivent être autorisés par le bourgmestre de la commune et les établissements de **classe 4 sont régis** sur base du règlement grand-ducal spécifique applicable.

Les principales raisons retardant le processus d'autorisation de construire

Les principaux facteurs qui contribuent à retarder la procédure d'autorisation de construire de manière régulière et qui ont été relevés dans l'étude sont notamment :

- Les problématiques liées au PAG et/ou au PAP : Dans un certain nombre de cas, les procédures d'autorisation sont retardées du fait que le PAG/PAP n'existe pas ou qu'il y a un besoin de les mettre à jour. Or, l'autorisation ne peut être octroyée pour un projet que si les travaux sont conformes au PAG/PAP ;
- Le manque d'encadrement de la procédure et le manque d'interlocuteurs clairement définis, pouvant engendrer des inefficacités au niveau des processus internes de l'autorité compétente et résultant dans certains cas dans un manque de réactivité des autorités.

La complexité et la durée des procédures d'autorisation d'exploitation peuvent fortement varier en fonction de la nature des projets et de leur classification parmi la nomenclature des établissements classés. Ainsi, des demandes d'autorisation nécessitant par exemple une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) sont naturellement plus complexes et la délivrance des autorisations nécessite plus de temps.

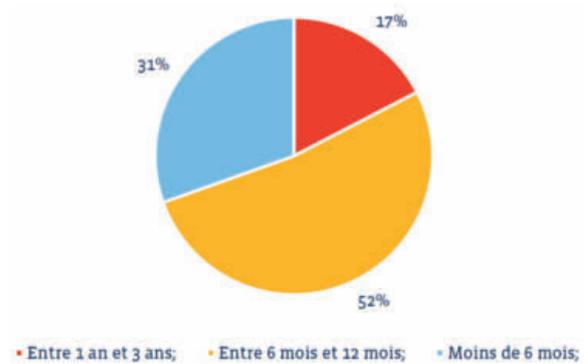
Il est cependant sans surprise que 40% des entreprises ayant participé à l'enquête voient la complexité et la durée des procédures comme un obstacle sérieux, voire un obstacle très fort à l'investissement sur le territoire luxembourgeois (voir graphique 3).



Graphique 3 : L'impact de la complexité et la durée du processus d'octroi d'autorisation d'exploitation sur les décisions d'investissement, enquête FEDIL 2024

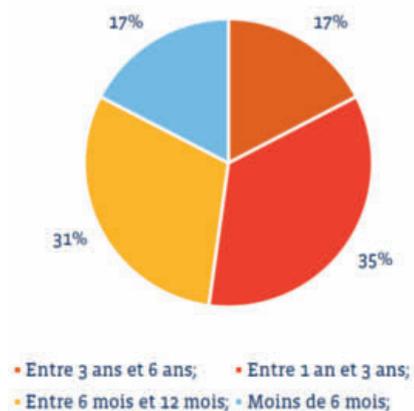
Les entreprises européennes et luxembourgeoises se retrouvent aujourd'hui davantage exposées à une concurrence internationale importante. Il devient aujourd'hui essentiel de reconnaître que la facilité et la rapidité des procédures de demandes d'autorisation deviennent un élément de compétitivité et d'attractivité de l'économie luxembourgeoise.

L'enquête réalisée montre que la phase de préparation de la demande d'autorisation d'exploitation, à savoir de l'analyse par l'entreprise des exigences prévues par les réglementations jusqu'au premier dépôt du dossier, prend dans la plupart des cas entre 6 et 12 mois (voir graphique 4).



Graphique 4 : Durée de la phase de préparation de dossier, enquête FEDIL 2024

La phase d'autorisation, à savoir du premier dépôt du dossier jusqu'à l'octroi de l'autorisation, varie fortement en fonction des projets. Alors qu'il est difficile de faire une déclaration générale sur la durée moyenne de la phase d'autorisation, cette phase est clairement celle qui dure le plus longtemps dans la procédure (voir graphique 5).

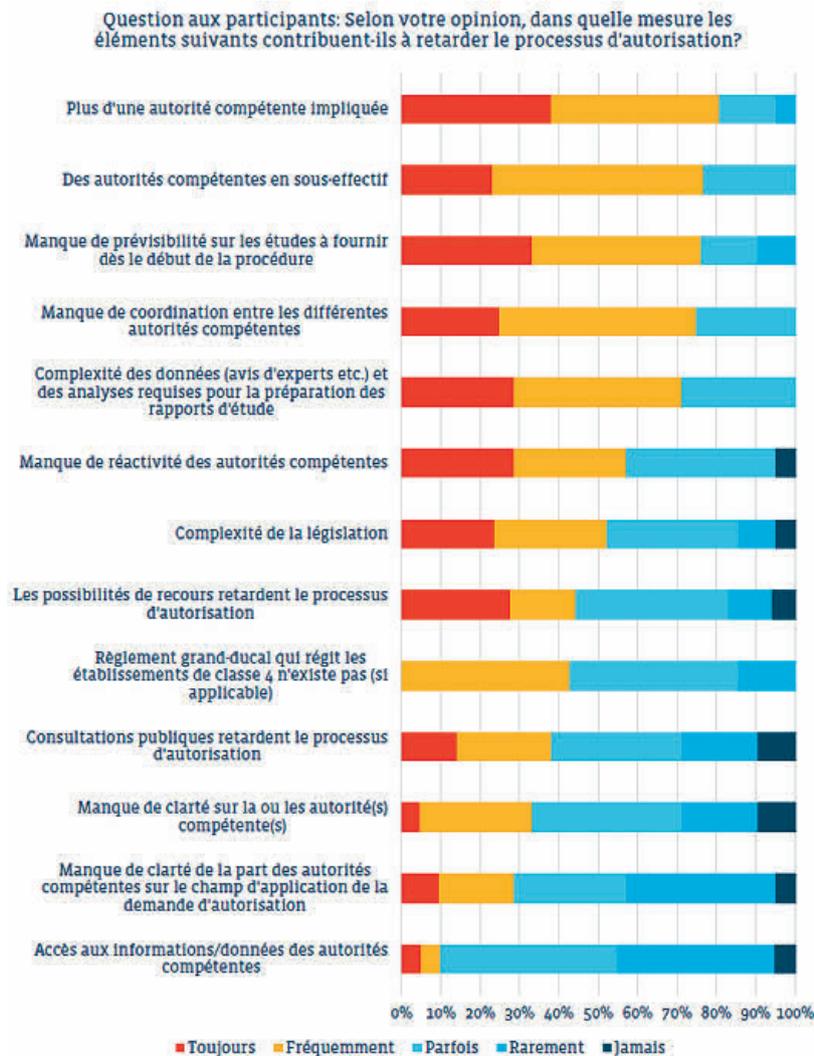


Graphique 5 : Durée de la phase d'autorisation, enquête FEDIL 2024

Les principales raisons retardant le processus d'autorisation d'exploitation

L'enquête a proposé aux participants une panoplie de facteurs qui peuvent retarder le processus des autorisations d'exploitation et les entreprises ont été demandées la fréquence à laquelle elles y sont confrontées (voir graphique 6). Il ressort de l'étude que les facteurs suivants sont perçus comme les principaux éléments retardant de façon récurrente la procédure d'autorisation :

- Le fait que plusieurs autorités compétentes sont impliquées dans la procédure ;
- Les autorités compétentes sont en sous-effectif, résultant souvent dans un manque de réactivité de la part des autorités ;
- Le manque de prévisibilité sur les études à fournir dès le début de la procédure ;
- Le manque de coordination entre les différentes autorités compétentes ;
- La complexité des données (avis d'experts etc.) et des analyses requises pour la préparation des rapports d'étude.



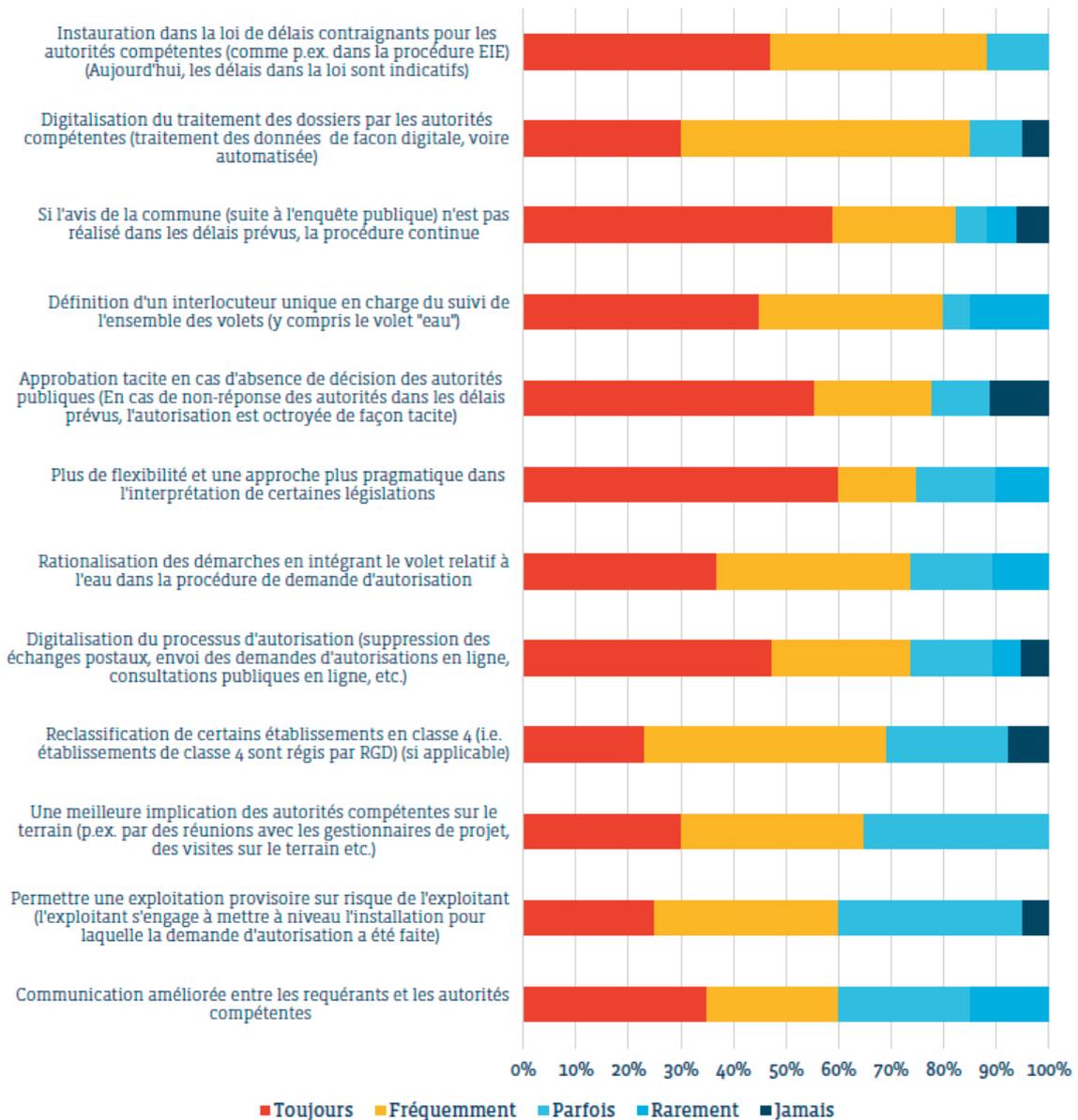
Graphique 6 : Principaux facteurs retardant l'octroi des autorisations d'exploitation, enquête FEDIL 2024

LES PRINCIPAUX FACTEURS D'AMÉLIORATION POUR ACCÉLÉRER LES PROCÉDURES D'AUTORISATION D'EXPLOITATION

L'enquête a également proposé aux participants un ensemble de propositions qui peuvent accélérer les procédures et les entreprises ont pu évaluer dans quelle proportion ces

éléments peuvent contribuer à les accélérer. Les résultats sont présentés dans le graphique 7 selon le degré auquel les mesures peuvent contribuer à les accélérer.

Question aux participants: Dans quelle mesure les propositions suivantes peuvent-elles contribuer à simplifier et accélérer le processus d'octroi des autorisations d'exploitation ?



Graphique 7 : Mesures d'amélioration pour simplifier et accélérer les procédures, enquête FEDIL 2024

RÉFLEXIONS SUR LES PRINCIPAUX FACTEURS D'AMÉLIORATION POUR ACCÉLÉRER LES PROCÉDURES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

En se basant sur les observations de l'étude, il apparaît que les mises à jour du PAG pour refléter les plans sectoriels les plus récents sont un facteur clé pour accélérer les processus de construire.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un cadre légal prévoyant la possibilité de construire sur base d'une autorisation provisoire résulterait dans un gain de temps pour les investisseurs. Cette réglementation est utilisée en Allemagne par de nombreux investisseurs, dont p.ex. pour la construction de l'usine

Tesla. Plutôt qu'une autorisation provisoire, il s'agit en effet d'une exemption temporaire de l'exigence d'autorisation. Le porteur du projet profite de la possibilité de commencer certains travaux avant que l'autorisation ne soit accordée, à ses propres risques. Étant donné que l'autorité compétente ne devrait disposer que d'un pouvoir discrétionnaire limité, l'autorisation sera accordée si les conditions nécessaires sont remplies. Le législateur devrait accorder cette possibilité pour la construction de l'ensemble du système, y compris pour tester son fonctionnement.

RÉFLEXIONS SUR LES PRINCIPAUX FACTEURS D'AMÉLIORATION POUR ACCÉLÉRER LES PROCÉDURES D'AUTORISATION D'EXPLOITATION

L'accélération des procédures d'autorisation d'exploitation ne se fera guère par la mise en œuvre d'une mesure isolée, mais ce sont plutôt plusieurs mesures complémentaires qu'il faut envisager dans leur ensemble pour créer un impact important au niveau de la réduction des délais. Se basant sur les observations de l'étude et les priorités données par les entreprises participantes, les réflexions suivantes ont la vocation d'apporter des éléments au débat plus large de simplification administrative.

1. Centralisation des demandes à travers un guichet unique (« zentrale Anlaufstelle »)

Les résultats de l'enquête laissent présager que la multitude d'acteurs impliqués dans la procédure et le manque de coordination entre les acteurs contribuent fortement à freiner et à retarder la délivrance d'autorisations.

Une mesure incontournable serait la mise en place d'un guichet unique central qui est le premier point de contact du requérant et permet de l'orienter en tout début de procédure. Ce guichet unique devrait avoir comme vocation

d'accompagner les entreprises dans les phases préliminaires d'une demande d'autorisation et/ou d'un projet et de définir un premier périmètre pour la requête (voir point 3).

Le guichet unique en ligne (myguichet.lu) peut jouer un rôle important dans la centralisation des données et serait complémentaire à un guichet unique physique qui pourrait être construit sur des compétences existantes et se doter de ressources supplémentaires si nécessaire.

2. Instaurer dans la loi une fonction de conseil obligatoire (« gesetzlich vorgesehene Beratungsfunktion ») pour les administrations compétentes

Les administrations compétentes qui sont amenées à intervenir dans le cadre d'une procédure d'autorisation d'exploitation devraient être dotées d'un devoir de consultation ou de conseil par la loi. Dès lors, le requérant pourrait, dès un stade précoce du projet et/ou de la procédure, contacter le guichet unique et/ou les autres autorités compétentes afin de se faire conseiller sur la procédure la plus efficace pour son projet.

3. Streamlining – Rationalisation des procédures

Aujourd'hui, la procédure se restreint essentiellement à 2 phases : (1) la phase de préparation et de soumission du dossier et (2) la phase d'autorisation. Un meilleur encadrement de la procédure via la formalisation d'une phase préliminaire en début de procédure permettrait de mieux rationaliser les démarches à réaliser par la suite.

Ainsi, en s'inspirant de la procédure en Allemagne, cette nouvelle **phase de projection** aurait les objectifs suivants :



- **Échange des premières informations** aidant l'autorité compétente (p.ex. le guichet unique) à identifier à l'avance les difficultés qui pourraient survenir au cours de la procédure et, si nécessaire, à pouvoir conseiller le demandeur sur la manière de procéder. En outre, l'autorité peut se familiariser à un stade précoce avec toute nouvelle technologie. La portée et le niveau de détail des informations requises à ce stade de la procédure devront dépendre du type de projet envisagé et se limiter au stricte nécessaire.
- **Définition du cadre juridique du processus d'autorisation** : L'autorité (p.ex. le guichet unique) conseille le requérant sur les types de procédures possibles et, le cas échéant, lui signale la procédure la plus efficace et les autres exigences d'autorisation.

- **Établissement clair d'un calendrier et des interlocuteurs** (du côté des autorités comme des requérants) et **détermination** de la manière la plus contraignante possible des documents qui doivent être soumis et avec quel niveau de détail, dans quelle mesure les documents seront utilisés et si des rapports d'experts supplémentaires doivent être obtenus. La portée des études à fournir se définit en début de procédure afin de donner aux entreprises et aux investisseurs une meilleure prévisibilité sur les charges liées à la procédure. Des demandes d'études supplémentaires en cours de procédure ne devraient pas entraver la procédure.
- **Rendez-vous de cadrage** („Scopingtermin“) spécifique en cas d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) : Le but d'un rendez-vous de cadrage est de déterminer l'étendue de l'enquête pour une EIE avec la participation des autorités concernées et, si nécessaire, de tiers.

Cette phase préliminaire est suivie par la phase de préparation et de soumission des dossiers, lors de laquelle le requérant peut faire appel au guichet unique pour se faire accompagner dans le processus. Une séparation stricte des différentes phases n'est pas possible, elles jouent plutôt les unes dans les autres. Une communication ciblée entre les acteurs concernés est une condition préalable essentielle pour accélérer le processus.

Finalement, la rationalisation des démarches passe aussi par la réduction du nombre d'autorités compétentes qui peuvent potentiellement intervenir dans la procédure, p.ex. via l'intégration du volet relatif à la protection de l'eau dans la procédure de demande d'autorisation d'exploitation.

4. Digitalisation des procédures

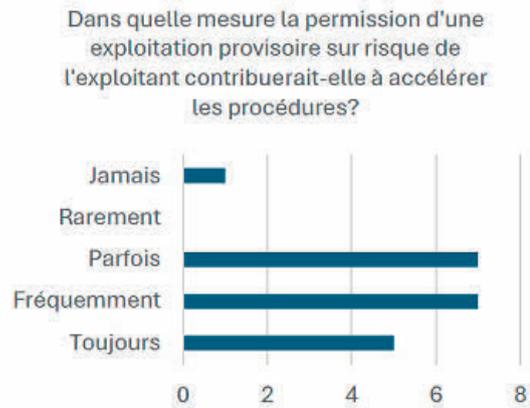
Avec la révision fondamentale prévue de la loi modifiée de 1999 relative aux autorisations d’exploitation (ci-après la loi commodo), le gouvernement veut se donner les moyens de simplifier et de digitaliser les procédures d’autorisation d’exploitation.

La digitalisation du processus d’autorisation a le potentiel de générer certains gains de temps, p.ex. via la suppression des échanges postaux, la soumission des demandes d’autorisation en ligne, ou encore la réalisation des consultations publiques en ligne. Or, une digitalisation ne peut être qu’un réel avantage si elle permet d’accélérer les procédures par des décisions automatisées lors de la procédure et que ces gains de productivité sont transférés aux entreprises. L’étude montre clairement que les entreprises voient davantage de potentiel d’accélération des procédures dans le traitement digital des dossiers, plutôt que dans la digitalisation du processus en lui-même, p.ex. via la suppression des échanges postaux.

Le rôle du guichet unique en ligne devra certainement aussi être amené à évoluer dans le futur pour intégrer les dernières technologies, comme par exemple l’intelligence artificielle.

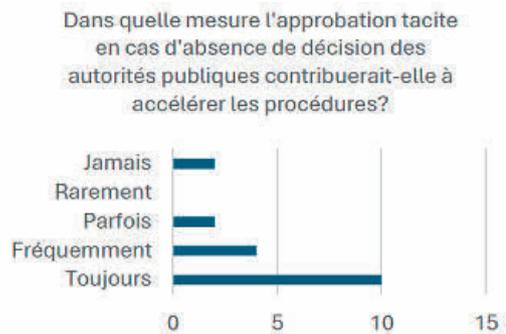
5. Autorisation provisoire et approbation tacite

L’exploitation d’une installation basée sur une autorisation provisoire, au risque du requérant, n’est certainement pas adaptée à tous les projets. Cependant, ce serait une opportunité, une flexibilité pour les entrepreneurs et investisseurs qui sont prêts à prendre le risque de devoir mettre à niveau certaines parties de l’installation. L’étude montre que dans 60% des cas, cette flexibilité permettrait d’accélérer le processus (voir graphique 8).



Graphique 8 : Contribution de l'autorisation provisoire pour accélérer les procédures, enquête FEDIL 2024

Par ailleurs, les résultats de l’enquête montrent clairement que le principe de l’approbation tacite en cas de non-réponse des autorités dans les délais prévus reste toujours une mesure qui aurait dans beaucoup de cas un impact positif sur les délais d’autorisation. Le principe du « silence vaut accord » devrait être appliqué dans toutes les procédures d’autorisation.



Graphique 9 : Contribution de l'approbation tacite pour accélérer les procédures, enquête FEDIL 2024

6. Extension du champ d'application des procédures allégées

La révision de la loi commodo devrait aussi être l'occasion de s'inscrire pleinement dans la philosophie du « Net-zero Industry Act », qui octroie aux Etats membres une responsabilité de créer le cadre permettant de réussir la transition énergétique et écologique des entreprises à l'horizon 2050. Ceci passe aussi par l'extension du champ d'application des procédures allégées et accélérées aux activités ayant trait à la décarbonation, à la production d'énergies renouvelables et à la durabilité et la circularité des processus et des produits, et ceci sur base de critères précis et objectifs.

7. Révision approfondie de la nomenclature des établissements classés

L'objectif de cette révision devrait être, d'un côté, la simplification de la nomenclature mais surtout, de l'autre côté, l'extension de la classe 4 pour des activités à impact environnemental réduit. Les activités de classe 4 étant régies par règlement grand-ducal spécifique, les conditions d'exploitation sont clairement définies et le requérant devra uniquement notifier son activité plutôt que d'attendre la délivrance d'une autorisation. Cette approche est notamment pertinente pour des procédés et/ou des technologies relativement bien connus. Cette approche permet également de réduire les arbitrages administratifs au cas par cas pour les activités concernées.



JEAN-MARC ZAHLEN

*Conseiller énergie et environnement
auprès de la FEDIL
jean-marc.zahlen@fedil.lu*



Actualités de la FEDIL

ANALYSE DES BESOINS D'EMBAUCHE DANS L'INDUSTRIE

18 avril 2024

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 18 avril 2024 en présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, du ministre du Travail, Georges Mischo, ainsi que des partenaires de l'enquête, la FEDIL a présenté les conclusions de l'édition 2024 de son enquête « Les qualifications de demain dans l'industrie » portant sur les prévisions d'embauche des entreprises industrielles du Grand-Duché du Luxembourg sur les deux prochaines années.

Donner une vue d'ensemble des besoins

Par rapport aux éditions précédentes qui alternaient depuis 1998 entre le secteur de l'industrie et le domaine des technologies de l'information et de la communication, cette nouvelle édition de l'enquête regroupe désormais les deux domaines d'activité pour donner une vue d'ensemble des profils techniques, digitaux et administratifs recherchés sur une période de deux ans. Ainsi, pour l'édition 2024, le sondage a été étendu à toutes les entreprises membres de la FEDIL et se fera dorénavant à un rythme bisannuel.

L'enquête sur les qualifications de demain dans l'industrie constitue un outil précieux aussi bien pour les jeunes et leurs parents que pour les responsables d'orientation. Les objectifs de l'étude consistent à cerner les besoins des entreprises, concilier offre et demande de formation dans l'intérêt des jeunes, donner un indicateur fiable aux services d'orientation scolaire et professionnelle ainsi qu'adapter la politique de formation aux réalités économiques. Dans un contexte où le marché du travail évolue rapidement, il est essentiel de garantir que la formation professionnelle initiale prépare efficacement les jeunes à obtenir les compétences requises pour répondre aux besoins futurs.

Ces besoins s'inscrivent clairement dans le cadre de la double transition écologique et digitale que vivent aujourd'hui les entreprises, doublée par l'émergence de nouvelles technologies, dont notamment l'intelligence artificielle, et des obligations administratives de reporting toujours plus nombreuses. Pour faire face à ces enjeux, de nouvelles compétences sont nécessaires et les métiers sont appelés à évoluer. Dans cette perspective également, l'enquête rejoint l'approche de la FEDIL visant à transmettre les besoins de ses membres et à encourager les initiatives qui les aident à recruter les experts de demain.

Résultats d'enquête

L'enquête 2024 a permis de recenser 1.970 prévisions d'embauches, dont 942 (47,8%) créations d'emplois et 1.028 (52,2%) remplacements de départs sur les deux prochaines années. Ces 1.970 prévisions d'embauches se répartissent sur les métiers de la construction (635), les métiers de l'industrie / du processus industriel (521), les métiers de support informatique (312), les métiers de support administratif (267) ainsi que sur les métiers du transport (235).

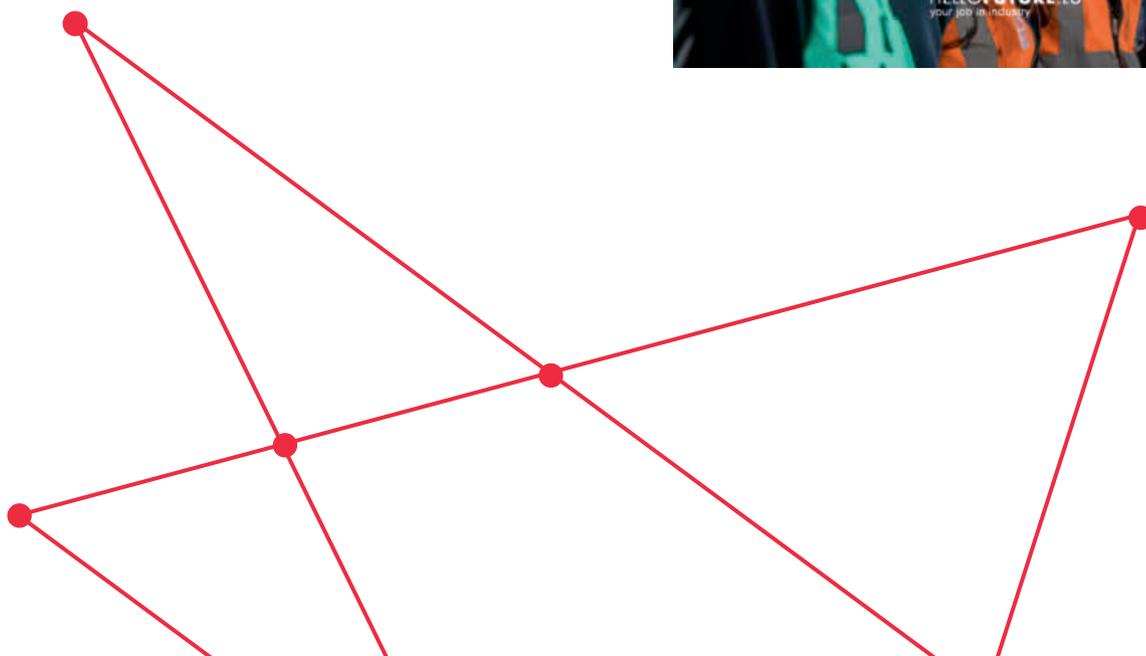
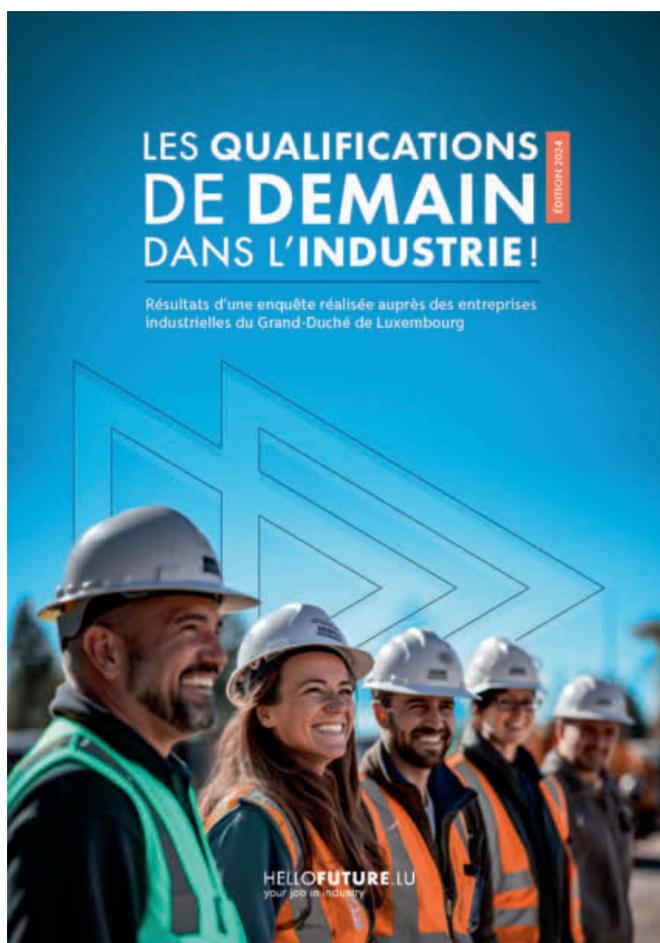
Ces intentions de recrutement ont été exprimées par 109 entreprises ayant participé à l'enquête et représentant à elles seules 30.413 emplois. Il est à noter que le taux de participation (16,34 %) a été assez faible. La cause de ce faible taux de réponse réside très probablement encore dans le manque de prévisibilité d'embauches pour les entreprises dans un contexte économique difficile.

En ce qui concerne les formations les plus sollicitées par les entreprises industrielles, le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) arrive loin en tête (36,2 %), suivi par

le diplôme de Bachelor (17,5 %), puis par celui du Technicien (15,3 %) et du Master / Doctorat (15,1 %). Traditionnellement, le BTS (10,2 %) et le BAC (5,8 %) sont les niveaux de formation les moins recherchés par les secteurs d'activité entrant dans le périmètre de l'enquête.

Plusieurs partenaires institutionnels ont collaboré à cette enquête de la FEDIL, à savoir la Chambre de Commerce / House of Training, la Maison de l'orientation, le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ainsi que l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Par ailleurs, l'enquête s'inscrit dans le projet HelloFuture de la FEDIL, une initiative visant à promouvoir les métiers techniques et scientifiques de l'industrie auprès des jeunes.

La brochure, détaillant les conclusions de l'enquête et offrant une multitude d'informations sur les secteurs couverts ainsi que sur les formations disponibles, peut être consultée en scannant of QR code ci-après.



MANIFESTATION DE CLÔTURE DU JOB SHADOW DAY

18 avril 2024

La 15^e édition du programme Job Shadow Day (JSD), qui s'est déroulée du 25 mars au 29 mars 2024, a rassemblé les participants autour d'une manifestation de clôture le mardi 18 avril. Le JSD est organisé en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la FEDIL, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce.

Au total 200 élèves de 25 lycées ont participé au programme et ont pu découvrir le rôle d'un dirigeant d'entreprise auprès de 110 entreprises. L'expérience diffère d'une simple visite d'entreprise, car les élèves peuvent observer, pendant une journée entière, un dirigeant accomplir les tâches quotidiennes liées à son poste. De cette manière, les élèves peuvent se faire une idée des responsabilités qui incombent à un dirigeant d'entreprise et recueillent d'importantes impressions de la vie professionnelle.

Nadia Battello, directrice de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg explique : « Les initiatives comme le Job Shadow Day revêtent une importance cruciale pour les jeunes. Elles leur offrent l'opportunité unique de découvrir le monde professionnel pour la première fois. Souvent, les élèves sont confrontés à des choix d'orientation sans avoir vraiment exploré les réalités du monde du travail. Cette découverte est indispensable pour prendre des décisions éclairées. J'encourage vivement tous les élèves à saisir chaque opportunité pour explorer le monde professionnel. Ces occasions sont précieuses et permettent de faire des belles découvertes, d'interagir avec des individus inspirants et de mieux se connaître ».

L'événement s'est conclu par la remise des certificats de participation aux élèves avant la traditionnelle photo de groupe.



La FEDIL tient à remercier les 61 entreprises membres ayant participé à l'édition 2024, à savoir : Accumalux, ALIPA Group, Amazon, Apollo Strategists, ArcelorMittal Belval & Differdange, ArcelorMittal Bissen & Bettembourg, ArcelorMittal Luxembourg, Arendt & Medernach, Baker McKenzie Luxembourg, Bonaria Frères, Brasserie Nationale, Brink's, Bonn Steichen & Partners - BSP, Cargolux Airlines International, CDCL, Cebi International, Cegecom, Ceratizit, Cimalux, Gradel, CR Services, Delaware Consulting, D-Interim.lu, DSL Data Service Luxembourg, DSV Air Services, Dussmann Service, Econocom PSF, European Data Hub, Global Facilities, Goodyear Operations, Goodyear, GoToFreedom, Guardian Europe, Guardian Luxguard II, Hein (Bech-Kleinmacher), Hitec Luxembourg, Husky Injection Molding Systems, IVC Luxembourg, Keter Luxembourg, Kone Luxembourg, KPMG Tax and Advisory, Lamesch Exploitation, Losch Import, LSC Engineering Group, Luxport, Mate, Michelman International, Munhowen, Orange Communications Luxembourg, Paul Wurth, Petro-Center, POST Luxembourg, PricewaterhouseCoopers, RTL, Schaeffler Industrial Ceramics, Schroeder & Associés, Socipar, Sodexo Luxembourg, Spring Professional Luxembourg - LHH, Talkwalker, The Recruiter et Vinçotte Luxembourg.

JOB DAY ADEM-FEDIL

2 mai 2024

La FEDIL, en collaboration avec l'ADEM, a récemment organisé une nouvelle édition du Jobday destinée aux profils de l'industrie. Cet événement a eu lieu le 2 mai 2024 dans les locaux de la Chambre de Commerce.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) et le gouvernement.

Ce Jobday a permis à 21 entreprises membres de la FEDIL de rencontrer en tête-à-tête des demandeurs d'emploi ayant des profils variés, notamment des titulaires de PhD/ingénieur (junior/expérimenté), de techniciens niveau 1^{re} /BTS (junior/expérimenté) ou encore des détenteurs de DAP technique (junior/expérimenté).

Une présélection de plus de 250 profils avait été réalisée par les conseillers « Industrie et Logistique » de l'ADEM en fonction des postes à pourvoir déclarés auprès de l'ADEM.

La FEDIL tient à remercier les entreprises sélectionnées ayant participé à cette édition en fonction des compétences recherchées. Accumalux, Amazon, ArcelorMittal, Avery Dennison, CDCL, Ceratizit, Cimalux, CPI, DuPont de Nemours, Encevo, Energieagence, Fanuc, Goodyear, Gradel, Luxlait, Luxscan Technologies, Paul Wurth, Proximus Infrastructure, Veolia, Vinçotte et Webasto ont tous contribué à la réussite de cet événement.

Il convient de souligner que certains employeurs se sont de nouveau dits particulièrement satisfaits, ayant repéré des profils très intéressants lors de ce Jobday.



ENSEMBLE POUR L'AVENIR INDUSTRIEL DU PAYS

23 avril 2024

C'est sous le titre « Ensemble pour l'avenir industriel du pays » que la FEDIL avait invité cette année à son assemblée générale et à son rendez-vous traditionnel avec le ministre de l'Économie.

Le bilan d'une année intense

Lors de la partie statutaire, René Winkin a présenté le Rapport Annuel 2023 de la fédération, articulé autour des piliers d'activités que sont les relations de travail & talents, l'énergie & l'environnement, le digital & l'innovation ainsi que les sujets écofin.



Si, à l'échelle globale, l'année 2023 a encore été marquée par des instabilités géopolitiques qui affectent les échanges internationaux, au Luxembourg, l'année sous revue était placée sous le signe du double rendez-vous électoral et de l'arrivée d'un nouveau gouvernement, le tout sur une toile de fond d'inflation persistante et de ralentissement économique.

Après avoir atteint un niveau record en 2022, le coût de l'énergie a continué d'avoir un impact important sur l'activité et la compétitivité des entreprises. Tout au long de l'année, les experts de la FEDIL ont œuvré pour accompagner celles-ci, notamment en vue de préparer la réponse à d'éventuelles ruptures d'approvisionnement, de profiter des opportunités de la réforme du marché européen de l'électricité ou d'adapter les aides étatiques aux besoins des entreprises.

Par ailleurs, l'évolution du monde du travail, marqué par le vote de nouvelles lois relatives, par exemple, à la déconnexion, au harcèlement moral, à l'embauche de salariés non-ressortissants de l'UE et à la protection des lanceurs d'alerte, par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, mais aussi par un certain nombre de conflits sociaux, a tenu en haleine l'équipe de la FEDIL qui est à l'écoute des préoccupations des entreprises pour leur fournir conseils et assistance.

Dans le domaine de l'innovation et de la digitalisation aussi, l'année 2023 était placée sous le signe d'importantes directives négociées et votées au niveau européen. Data Act, Cyber Resilience Act, NIS 2.0 ou encore Artificial Intelligence Act figuraient ainsi parmi les sujets que les experts de la FEDIL ont traités en profondeur, informant au mieux les entreprises de leurs conséquences d'application respectives.

Finalement, l'analyse détaillée de l'Accord de coalition, présenté en novembre 2023, et des rencontres avec les nouveaux ministres ont permis à la FEDIL de réaffirmer son positionnement sur les sujets économiques, environnementaux ou numériques qui touchent l'industrie et ses entreprises. Compte tenu des élections européennes en juin 2024 et vu l'importance du contexte européen pour nos entreprises, la FEDIL a multiplié dès le début de l'année les messages à l'égard des décideurs nationaux et européens amenés à forger la future politique de l'UE.

Le programme de travail du nouveau président

La deuxième partie de la soirée, à laquelle s'est joint le ministre de l'Économie Lex Delles, était placée sous le signe du changement de présidence de la FEDIL. Georges Rassel, qui succède à Michèle Detaille, a présenté son programme de travail visant à concrétiser la vision de la FEDIL qui est celle du « développement et de la diversification d'une économie forte, décarbonée et hautement productive, portée par l'exploitation des nouvelles opportunités ou niches de marché, le progrès technologique, le développement et l'attrait de talents et la collaboration internationale. »



L'agenda européen y figure parmi les priorités. Durant le prochain quinquennat européen, il sera primordial de mettre en place une politique industrielle plus favorable à l'investissement et de mettre fin à la culture de méfiance de certains envers les entreprises, en simplifiant le cadre réglementaire.

Sur le plan national, une stratégie claire et cohérente est nécessaire en matière de développement de l'industrie manufacturière et technologique, doublée d'une politique

en faveur de l'investissement qui prenne en compte les infrastructures (aménagement et mise à disposition de terrains), le volet fiscal (mesures fiscales incitatives), le volet financier (aides et capital risque) et les procédures d'autorisation. Il s'agira par ailleurs de positionner le pays de manière optimale dans la transition énergétique et sur le chemin de la décarbonisation.

En matière d'innovation, le sujet de l'intelligence artificielle figure parmi les préoccupations de quasiment toutes les entreprises. La préparation du pays aux changements technologiques inhérents, l'adéquation du cadre législatif et l'identification de domaines d'application spécifiques seront les trois grands axes autour desquels s'articuleront les travaux de la FEDIL, qui entend aussi intensifier ses échanges avec les acteurs de la recherche au Luxembourg. D'une façon générale, l'objectif doit être celui de parfaire un encadrement favorable à l'intensification et à l'accélération des activités de recherche et développement et aux partenariats public-privé dans le domaine de l'innovation.

Pour mener à bien ce développement de l'industrie et avancer sur des projets d'innovation, il est aussi essentiel de renforcer la capacité d'attrait et de rétention de talents. Assurer une organisation du travail ancrée dans un cadre flexible tant pour le salarié que pour l'employeur, améliorer la mobilité des travailleurs, développer et adapter la formation professionnelle, mettre en relation le monde universitaire et les entreprises, promouvoir les métiers techniques et scientifiques auprès des jeunes sont autant de leviers pour attirer et fidéliser la main-d'œuvre qualifiée nécessaire.

Fidèle aux valeurs qui sont les siennes - ouverture, engagement et indépendance - la FEDIL souhaite impliquer davantage encore ses membres et valoriser leurs compétences et savoir-faire pour élaborer ensemble des propositions pour l'avenir industriel du pays ; des propositions constructives qu'elle continuera de véhiculer auprès des instances politiques.

Après le discours de Georges Rassel, le ministre de l'Économie Lex Delles a lui-aussi rappelé dans son intervention qu'il faut une économie et une industrie fortes, non seulement pour le Luxembourg mais aussi pour l'Europe. Si l'industrie est un pilier de l'innovation, elle est également source d'emplois et de croissance économique. Le ministre a par ailleurs félicité Michèle Detaille pour son travail et son engagement à la tête de la FEDIL et présenté ses vœux de réussite à Georges Rassel.



Après la partie officielle, tous les invités étaient ravis de retrouver un bon moment de networking et de s'échanger sur les défis et opportunités de l'industrie et de ses entreprises.

Renouveau au sein du conseil d'administration

L'assemblée générale 2024 marque aussi un certain nombre de changements au niveau du conseil d'administration. Ainsi, Roland Bastian, Frédéric de Radiguès, Michèle Detaille, Yves Elsen, Robert Glaesener, Romain Hoffmann, Ferdinand Kayser et Thierry Wolter quittent le Conseil d'administration de la FEDIL qui les remercie de leurs efforts et pour leur engagement au profit de la cause industrielle. Par ailleurs, l'AG a élu au conseil d'administration Antoine Clasen (CEO, Caves Bernard-Massard), Philippe Glaesener (Senior Vice President, SES Space & Defence), Christophe Goossens (CEO, Broadcasting Center Europe S.A.), Paul Konsbruck (CEO, LuxConnect), Georges Krombach (Chief Commercial Officer, Landewyck Tobacco), Isabelle Lentz (CEO, Munhowen) et Henri Reding (Country Head Luxembourg, ArcelorMittal Europe Long Products).







TABLE RONDE EUROPÉENNE

7 mai 2024

Un mois avant les élections européennes de juin 2024, la FEDIL a invité, le 7 mai, à une table ronde sur le thème : « Cinq années décisives pour l'avenir de l'industrie en Europe. Que proposent nos candidats aux élections européennes 2024 pour rétablir la confiance des entreprises en la force de l'Europe ? »

Comme le renforcement de notre tissu industriel a une envergure clairement européenne, l'échéance des élections européennes est un moment crucial pour l'avenir du continent. Dans ce sens, la FEDIL a multiplié dès le début de l'année les messages à l'égard des décideurs nationaux et européens amenés à forger la future politique de l'UE. Redynamiser l'industrie européenne tout en réussissant la transformation écologique, énergétique et technologique, renforcer et harmoniser le marché unique, encourager l'innovation et la digitalisation en vue d'une meilleure compétitivité, privilégier les échanges commerciaux internationaux, et surtout alléger le carcan réglementaire et la complexité bureaucratique sont les défis qui requièrent une approche politique pragmatique et des actions rapides.

Voilà les messages forts que Georges Rassel, président de la FEDIL, a repris dans son mot de bienvenue devant un parterre d'invités et de chefs d'entreprise particulièrement préoccupés par l'avenir de l'industrie en Europe. Ses propos ont été corroborés et complétés par le discours de Markus Beyrer, directeur général de BusinessEurope, qui a mis en exergue l'urgence d'agir : « We need to reboot Europe to restore its global competitiveness ! »

Après ces constats et appels à l'action, la table ronde proprement dite, modérée par Bérengère Beffort de la Chambre de Commerce, a rassemblé Franz Fayot (LSAP), Charles Goerens (DP), Fernand Kartheiser (ADR), Christophe Hansen (CSV) et Fabricio Costa (déi gréng) - représentants des partis sortant du Parlement européen ou disposant d'un



groupe parlementaire à la Chambre des députés. Un par un, les panélistes ont été appelés à présenter en deux minutes leurs vues sur les deux grandes thématiques qui sont au cœur des préoccupations de l'industrie et des entreprises: d'un côté, la politique industrielle et la transition énergétique, et de l'autre côté, l'innovation, l'intelligence artificielle, le numérique et les talents nécessaires pour soutenir la double transition. Un fil rouge tout au long du débat qui suivait ces interventions individuelles, était l'importance du marché unique et la nécessaire simplification administrative et réglementaire - deux revendications essentielles que ne manquaient pas de rappeler à leur tour Markus Beyrer et René Winkin.

La table ronde, organisée avec le soutien de la Chambre de Commerce, était suivie d'un agréable moment de networking.







TABLE RONDE « CONSTRUIRE UNE ÉQUIPE DURABLE : DE L'ATTRACTION À LA RÉTENTION »

16 mai 2024

Les entreprises au Luxembourg sont confrontées à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la rétention des salariés déjà présents dans l'entreprise constitue également un défi sérieux pour ces dernières. Il est dès lors important pour nos membres d'adopter les bons réflexes, de mettre en place les bonnes stratégies et les bons outils pour non seulement attirer du nouveau personnel, mais également fidéliser le personnel déjà présent. Dans ce contexte, la FEDIL, en collaboration avec la *Federation for Recruitment Search & Selection* (fr2s), association sectorielle fonctionnant sous l'égide de la FEDIL, a eu le plaisir d'inviter ses membres en date du 16 mai 2024 à une table ronde enrichissante au cours de laquelle plusieurs acteurs sont intervenus sur différents aspects de l'attrait et à la rétention de talents. La table ronde a permis de partager différentes stratégies et expériences en relation avec le recrutement de candidats et la fidélisation des salariés de l'entreprise.



L'évènement a été ouvert par un mot de bienvenue de la FEDIL, suivi par une présentation de Nicolas Simons, *Chief Economist* auprès de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) du second baromètre de l'emploi réalisé auprès des cabinets de recrutement.

Ensuite, la table ronde, animée par Gwladys Costant, Co-présidente de fr2s, et Nicolas Hurlin, Co-président de fr2s, était composée des personnes suivantes :

- Yasmine Goudembourg (*HR Director Europe North* auprès de Goodyear)
- Sophie Koyanagi (*Senior Consultant* auprès de MindForest)
- Michèle Merle (*HR Coordination & Facility Management HQs, Head of HR Shared services* auprès d'ArcelorMittal)
- Claudine Posty (*Director HR Europe* auprès d'Amazon)
- Marie Vintrou (*Senior Adviser - Fiscalité* auprès de l'UEL)
- Alexis Yaghi (Conseil d'administration de fr2s)

La table ronde a été clôturée par une session « questions-réponses ». L'évènement s'est terminé avec une séance de networking ayant permis aux participants d'entrer en contact avec les membres de la FEDIL prestataires de services en matière d'attrait et de rétention de talents qui ont été présents et de continuer ainsi les discussions autour d'un verre.

La FEDIL et la fr2s tiennent à remercier les personnes ayant participé à l'évènement qui ont ainsi contribué au succès de cette table ronde.

boldbold

lboldbold

dboldbold

ldboldbold

BOLD INNOVATION

ldboldbold

dboldbold

Découvrez les lauréats des Luxembourg Cloud Awards 2024

Les lauréats des Luxembourg Cloud Awards 2024 organisés par Cloud Community Europe - Luxembourg ont été révélés pendant le Golden-I gala qui s'est tenu le 16 mai à l'auditorium de PwC Luxembourg.

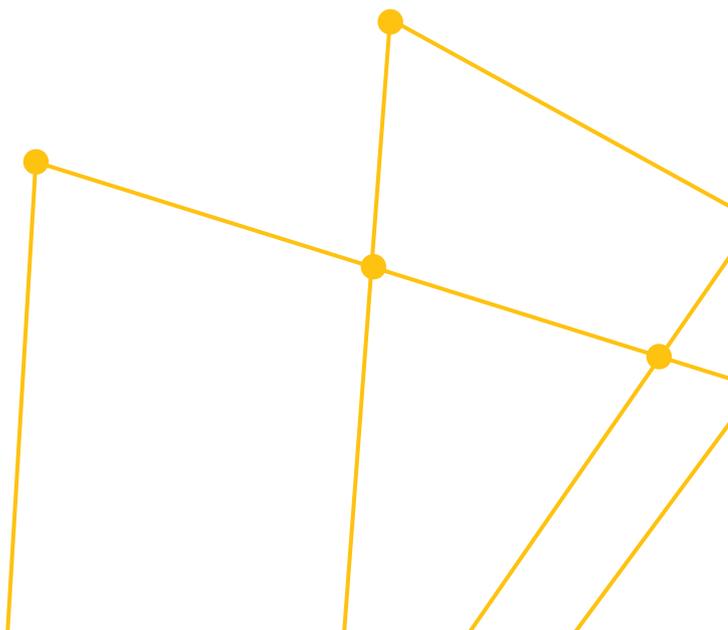
S'adressant aux fournisseurs de services cloud, consultants, start-ups du cloud ainsi qu'à leurs clients et innovateurs issus de tous les secteurs, les "Luxembourg Cloud Awards" visent à récompenser la créativité, l'originalité et la flexibilité des offres de services, les approches de transformation et de migration vers le cloud, mais aussi la qualité globale et l'exhaustivité des candidatures soumises.

Le concours porte sur les services cloud proposés sur le marché luxembourgeois, quelle que soit leur forme. Les candidatures sont ouvertes pour les entreprises actives dans le domaine des services IaaS (Infrastructure-as-a-Service), PaaS (Platform-as-a-Service) ou SaaS (Software-as-a-Service) - que ces services soient destinés à des marchés horizontaux ou verticaux, qu'ils utilisent un environnement cloud public, privé ou hybride ou que la solution innovante proposée provienne de la part de fournisseurs de services cloud établis, de start-ups ou de clients finaux. En effet, ces derniers sont également invités à se porter candidats, dans la mesure où ils ont intégré avec succès des services cloud dans leur entreprise et ont obtenu un impact commercial très positif grâce à l'introduction de ces services cloud.

CLOUD INNOVATION PROJECT OF THE YEAR

Dans la catégorie « Cloud Innovation Project », le prix vise à récompenser l'excellence et l'innovation dans le domaine des « solutions en tant que service » basées sur le cloud. Le projet primé devra intégrer une solution cloud qui a transformé l'agilité de l'entreprise. Les réalisations peuvent être relatives à l'optimisation de la structure des coûts de l'investissement technologique, à l'agilité et à la flexibilité en termes d'échelle et/ou de délai de mise en production d'un projet informatique ou à la complexité résolue et à la maturité acquise dans les meilleures pratiques, y compris en matière de disponibilité et de sécurité. Le « Cloud Innovation Project » reviendra à une réalisation qui crée de la valeur et a un impact.

L'accent est également mis sur l'étape de la mise sur le marché et sur les fonctionnalités offertes par le biais des ressources du cloud. Bien entendu, les services fournis doivent respecter les exigences en matière de sécurité et de confidentialité des données en ce qui concerne la sensibilité et la conformité des données des clients.



Dans la catégorie « Cloud Innovation Project of the Year », le prix revient à :

POST Luxembourg pour le projet « **LuxID - Einfach, sécher, iwwerall** », plateforme pionnière d'identité digitale.

Le jury 2024 des Luxembourg Cloud Awards estime:

« LuxID, un projet collaboratif innovant, redéfinit l'identité numérique au Luxembourg et dans la Grande Région en donnant la priorité à la vie privée et à la sécurité des utilisateurs. Son approche holistique harmonise l'expérience de l'utilisateur, la vie privée et la sécurité, établissant ainsi une nouvelle norme. Choisi pour son impact transformateur, sa conformité réglementaire et l'autonomisation de l'utilisateur, LuxID se distingue par l'intégration de ces aspects cruciaux, ce qui en fait un lauréat de choix pour le prix « Cloud Innovation Project of the Year ».



L'autre finaliste dans cette catégorie a été Gcore avec le projet « *Global AI Inference at the Edge Cloud, which accelerates data processing and reduces AI model output* ».

CLLOUD TECH INNOVATOR OF THE YEAR

Dans la catégorie « Cloud Tech Innovator », le prix récompense la créativité d'un nouveau produit ou d'une nouvelle solution qui ont été développés grâce à la puissance des ressources du cloud (IaaS, PaaS, SaaS ou hybrides). Le concours est ouvert aux start-ups natives du cloud (âgées de moins de 5 ans) dans deux contextes : un utilisateur du cloud qui transforme les ressources du cloud en un produit ou une solution innovante (dans ce cas, la solution de la start-up est une solution d'entreprise 100% basée sur le cloud : i.e. Cloud Fintech, Regtech, Spacotech, Biotech, etc.) ou bien une start-up technologique qui offre de nouvelles fonctionnalités avancées du cloud (dans ce cas, la start-up offre un composant cloud : i.e. dispositif de cybersécurité, outils de migration vers le cloud, options cloud avancées (résilience, connectivité, outils devops, etc.). Une attention particulière est accordée à l'originalité et à la créativité de la solution. Le prix est également ouvert aux concepts, projets pilotes, initiatives, etc. qui ne sont pas encore en production.

Dans la catégorie « Cloud Tech Innovator of the Year », le prix revient à:

FundsDTL pour le projet « **a Cloud-based Distributed Ledger Platform for Funds Industry** ».

Le jury 2024 des Luxembourg Cloud Awards estime :

« FundsDLT remporte le prix « Cloud Tech Innovator of the Year » au Luxembourg, mettant en avant son succès mondial. Le jury a apprécié la façon dont la plateforme a démontré une maîtrise remarquable des technologies cloud depuis sa création, en s'appuyant sur la blockchain et les réseaux décentralisés pour révolutionner la distribution des fonds. Leur écosystème coopératif et l'automatisation sécurisée établissent de nouvelles normes, faisant de FundsDLT un pionnier de l'innovation technologique dans le cloud pour l'industrie financière. »



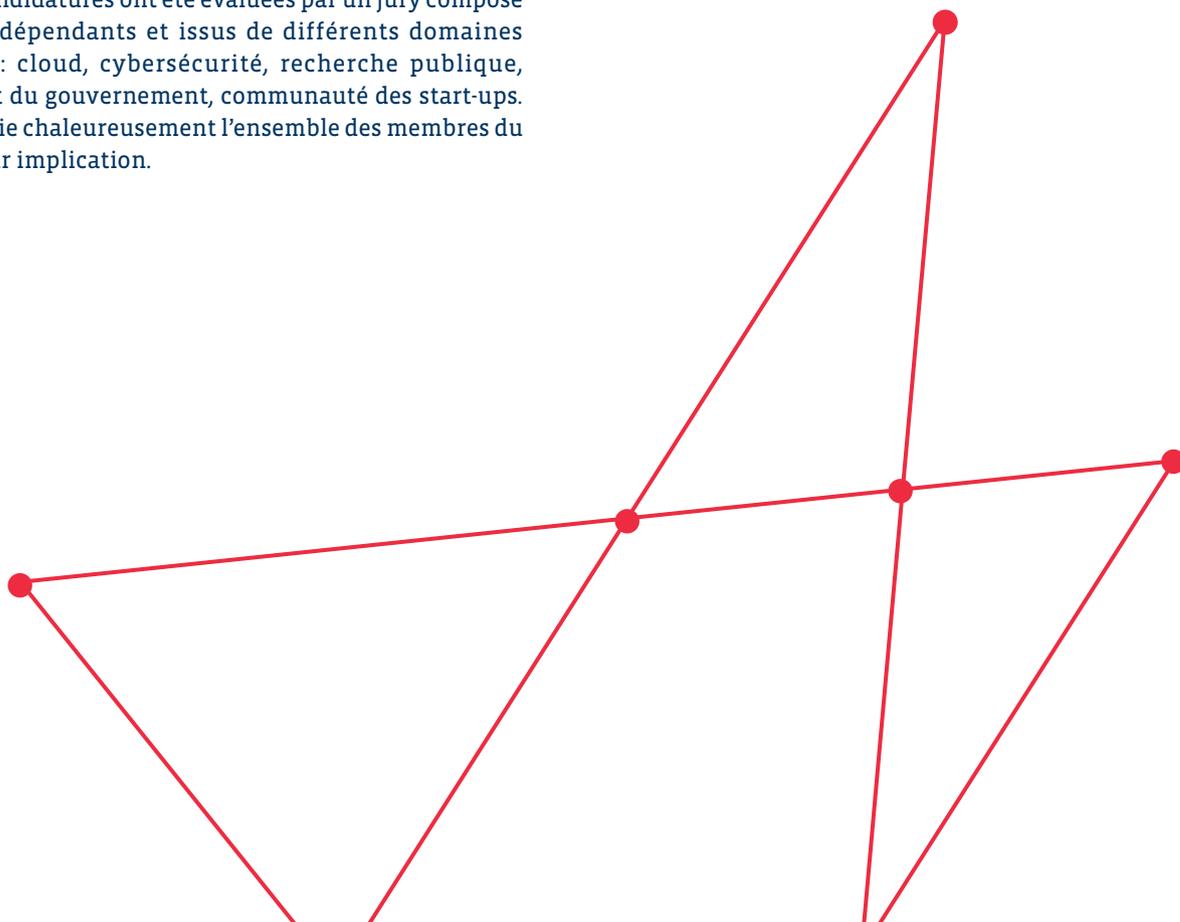
Les deux autres finalistes dans cette catégorie ont été :

- Ignisign avec le projet *Your Trusted Partner for Legally Binding Seamless Electronic Signatures*; et
- Fundvis avec le projet *a no-code automation platform for AIF servicing*.

Toutes les candidatures ont été évaluées par un jury composé d'experts indépendants et issus de différents domaines d'expertise : cloud, cybersécurité, recherche publique, représentant du gouvernement, communauté des start-ups. CCEL remercie chaleureusement l'ensemble des membres du jury pour leur implication.

Composition du jury 2024:

- Céline Schmitt-Arnould, Business Developer, WIDE
- Ananda Kautz, Head of Innovation, Digital Banking & Payments, ABBL
- Patrick Houtsch, Directeur, CTI
- Philippe Linster, CEO, House of Startups
- Gilles Fuchs, DG Industries, Innovation and New Technologies, ministère de l'Économie
- Gaston Schmit, Premier Conseiller de Gouvernement, ministère de la Digitalisation
- Yves Le Traon, Directeur, SnT, Uni.lu
- Francesco Ferrero, Director, IT for Innovative Services Department, LIST
- Pascal Bouvry, Professor, University of Luxembourg, Board Member, LuxProvide
- Nicolas Sanitas, Senior Advisor and Digital Community Coordinator, L-DIH, Luxinnovation
- Yves Elomo, Technical Managing Director, Divizend Luxembourg
- Sakthivel Sundharam, Programme and Innovation Manager, FNR



Présentation des projets retenus

CATÉGORIE : CLOUD INNOVATION PROJECT OF THE YEAR

LuxID facilite la gestion des identifiants

La plateforme LuxID veut fluidifier les étapes d'identification des utilisateurs de services en ligne proposés par des sociétés de la Grande Région. Cette solution innovante, hébergée dans le cloud souverain de POST Luxembourg, contribue à améliorer l'expérience des utilisateurs locaux tout en apportant des garanties fortes de préservation des données.

« La gestion des identifiants et des mots de passe nuit souvent à l'expérience des utilisateurs en ligne. Si de grandes plateformes étrangères apportent des solutions d'identification, nous facilitant la vie, elles en profitent le plus souvent pour récupérer nos données et les valoriser par ailleurs, explique Marco Van Maris, Président du GIE LuxID et chef du département Digital Transformation chez POST Luxembourg, l'un des initiateurs de la solution LuxID. Avec plusieurs acteurs majeurs de l'économie luxembourgeoise, nous avons donc souhaité développer une solution locale, qui contribue à l'amélioration de l'expérience des utilisateurs, leur assurant par la même occasion que leurs données sont utilisées suivant un code de déontologie clair. »

POST, RTL, les CFL et Cactus ont uni leurs forces au sein du GIE LuxID. Au travers de la solution développée, les utilisateurs peuvent désormais accéder à divers sites Internet et applications au départ d'un seul jeu d'identifiants. « L'idée est de simplifier la souscription et la connexion de chacun aux services numériques », poursuit Marco Van Maris.

POST y a par exemple recours pour permettre à ses clients d'accéder à ses interfaces de gestion et de suivi des consommations ou encore de colis. Les visiteurs des sites d'information du groupe RTL ont désormais la possibilité de se connecter via LuxID pour laisser un commentaire ou participer à un concours. « D'autres acteurs, comme Luxair, Diego ou l'ACL, devraient prochainement permettre à leurs utilisateurs d'accéder à leurs interfaces avec LuxID, explique Marco Van Maris. Des compagnies d'assurance, des fournisseurs d'énergie ont aussi manifesté un réel intérêt pour le service. La volonté est de permettre à un maximum d'entreprises de s'appuyer sur la solution. »

La plateforme LuxID est hébergée et sécurisée sur le cloud du groupe POST, au Luxembourg. Pour les entreprises, la plateforme facilite la gestion des données. « Celles-ci sont traitées localement, conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection et de respect de la vie privée, assure Marco Van Maris. L'utilisateur reste maître de ses données et peut déterminer celles qu'il souhaite partager avec les acteurs de son choix. Dans le cas d'un changement d'adresse, il peut modifier ses données au niveau de LuxID et en informer, en une fois, plusieurs acteurs. »

Le modèle économique se veut très compétitif. Pour les entreprises, le service est gratuit jusqu'à 1.000 utilisateurs. Selon le Président du GIE, 400.000 comptes LuxID ont déjà été ouverts. Ses promoteurs espèrent atteindre 700.000 utilisateurs à travers la Grande Région.



Soutenir les ambitions globales des acteurs européens en matière d'IA

Au Luxembourg Gcore a déployé l'une des principales plateformes cloud GPU soutenant le développement de solutions d'intelligence artificielle européennes. Mettant en œuvre les technologies de pointe de NVIDIA, elle permet à une large diversité d'acteurs d'accéder à la puissance de calcul nécessaire à l'entraînement et au déploiement de leurs modèles d'IA. « Considérant l'accélération du déploiement de l'intelligence artificielle dans une multitude de secteurs, nous avons souhaité proposer des technologies et un ensemble de services afin de soutenir les ambitions européennes en la matière, commente Michele Taroni, Head of IA product au sein de Gcore. Notre cluster GPU, établi au Luxembourg, offre la possibilité de disposer rapidement d'un environnement spécifiquement conçu pour permettre à de nombreux data scientists de facilement développer de nouvelles applications d'IA. »

Basée au cœur de l'Europe, cette infrastructure répond à des enjeux réglementaires et de souveraineté en matière de localisation des données et de préservation de leur confidentialité.

La force de Gcore, en tant que fournisseur d'infrastructure cloud dans le domaine de l'intelligence artificielle, ne se limite pas à ce cluster unique en Europe. En s'appuyant sur son vaste réseau global comptant plus de 180 points de présence, la société se positionne en pionnier de la distribution des modèles d'intelligence artificielle à travers le monde. Au départ de cette infrastructure interconnectée, Gcore garantit une expérience optimale aux utilisateurs développant des applications ayant recours à l'intelligence

artificielle. « Il s'agit d'un modèle de distribution unique au monde permettant de déployer les modèles IA au plus près des utilisateurs, où qu'ils soient. Notre produit Gcore Inference at the Edge Cloud permet d'accélérer le traitement des données et de réduire la latence dans les réponses apportées par l'intelligence artificielle », explique Rauf Gadirov, Product Owner of Cloud Management au sein de Gcore.

Pour garantir des interactions fluides entre l'utilisateur et les applications recourant à l'IA, il est essentiel que la technologie puisse être distribuée afin d'être le plus proche de l'utilisateur final. De cette manière, on limite autant que possible les temps de réponse.

« Les ressources nécessaires au fonctionnement de l'IA en production évoluent de manière dynamique, bien plus que celles mobilisées pour entraîner les modèles. Notre modèle de distribution permet de moduler l'utilisation des ressources en fonction de la demande, et donc d'optimiser les coûts tout en garantissant une expérience optimale aux utilisateurs, poursuit Michel Taroni. Le modèle d'IA peut alors être explosé de manière dynamique à travers les divers des points de présence, en fonction notamment de la région où sont localisés les utilisateurs qui le sollicite. De cette manière, on peut réduire le temps de réponse et faciliter le déploiement d'applications interagissant en temps réel. »

Cette écosystème répond aux besoins des acteurs européens qui souhaitent investir, innover et proposer de nouveaux services au départ de l'intelligence artificielle.



CATÉGORIE : CLOUD TECH INNOVATOR OF THE YEAR

FundsDLT accélère la distribution des fonds

FundsDLT propose une solution cloud, mettant en œuvre la technologie blockchain, avec pour ambition de digitaliser l'ensemble de la chaîne de distribution des fonds d'investissement. « Notre volonté est de permettre aux acteurs de gagner en efficacité, en facilitant l'échange d'information entre les nombreux intermédiaires participant au processus de distribution », explique Bernard Simon, Chief Information Officer au sein de FundsDLT.

En la matière, la chaîne de valeur implique de nombreux intermédiaires : investisseur, gestionnaire d'actifs, distributeur, agent de transfert, banque dépositaire... Chacun, disposant de son propre système d'information, est amené à réaliser successivement un certain nombre d'opérations : on-boarding, tenue du registre, suivi de la transaction, settlement, réconciliation... « Notre plateforme, s'appuyant sur la technologie de la blockchain, permet la mise en œuvre d'une approche partagée de l'information. La blockchain, dans laquelle est inscrite la donnée, assure à chaque intermédiaire de disposer du même niveau d'information au même moment », poursuit Bernard Simon.

En raison des opérations que doivent successivement traiter les divers intermédiaires, le processus de distribution pouvait s'étendre sur plusieurs jours. « FundsDLT offre la possibilité de significativement accélérer le processus et améliore l'expérience proposée à l'investisseur, explique Pierre Paci, Head of IT infrastructure au sein de FundsDLT. La plateforme permet de supprimer les opérations redondantes et d'automatiser un certain nombre de tâches. On peut de cette manière réduire les coûts opérationnels de 40 à 70%. »

Le recours à la blockchain garantit un haut niveau de transparence à l'ensemble des acteurs de l'écosystème. Elle permet par exemple aux gestionnaires d'actifs, situés à un bout de la chaîne, de renforcer leur connaissance des investisseurs finaux et d'envisager plus facilement de nouveaux canaux de distribution.

La plateforme FundsDLT, accessible en mode SaaS, met en œuvre un ensemble de technologies de pointe. Au niveau d'un back-end WebApp, elle intègre un ensemble de fonctions facilitant l'identification des investisseurs, le suivi de la souscription et des contrôles réglementaires, la réconciliation des paiements. Le module Digital TA contribue pour sa part à la gestion des opérations liées à la distribution et à la tenue des registres. La plateforme cloud, en recourant à des API, facilite l'intégration de parties tierces, à l'instar d'un administrateur de fonds, d'un CRM ou d'une fonction AML/KYC externe.

Spin-off de la Bourse de Luxembourg au départ, la plateforme est aujourd'hui détenue à 100% par Deutsche Börse. Luxembourg, hub clé pour la distribution des fonds à travers le monde, est évidemment un marché important pour FundsDLT. La société, toutefois, poursuit des ambitions internationales. Elle va actuellement à la rencontre d'acteurs au Moyen-Orient, à Hong Kong, à Singapour ou encore en Indonésie.



IgniSign veut faciliter le recours à la signature électronique

Incorporée au sein de la Luxembourg House of Financial Technology depuis 2022, IgniSign déploie une solution cloud de signature électronique de documents. « Elle se présente sous la forme d'une API, qu'il est facile d'intégrer à toute autre application, explique Julien Jenoudet, CEO et co-fondateur de la start-up. Elle permet de signer légalement tous types de documents ou de fichiers et de certifier les preuves de signature pendant au moins 10 ans. »

Au cœur d'une société de plus en plus numérique, la signature électronique doit contribuer à faciliter de nombreux processus et valider un ensemble de transactions sans devoir produire de document papier. « Le recours à la signature électronique, cependant, soulève encore de nombreuses questions, poursuit le dirigeant. L'enjeu est de permettre à des utilisateurs de souscrire à un contrat ou encore de valider des virements en ligne en garantissant la valeur probante de la signature. A travers la solution et le service proposés, s'appuyant sur les divers systèmes d'identité électronique mis en oeuvre, à l'instar du wallet européen, nous apportons la preuve d'identité du signataire et garantissons la validité de la signature dans le respect du cadre réglementaire international en la matière. »

IgniSign se distingue sur le marché par son approche innovante. « Parce que, vis-à-vis de la réglementation, nous devons rester garants du processus, les solutions de

signature électronique s'appuient sur le cloud. Il n'est pas possible de déployer de telles solutions en local. Le problème est que de nombreux acteurs, comme les banques ou certains acteurs industriels ou dont les activités se révèlent critiques, sont réticents à faire transiter des documents extrêmement confidentiels par une application extérieure », explique Julien Jenoudet. A travers notre API, IgniSign est parvenue à résoudre ce problème avec sa fonctionnalité « Full Privacy » (pour laquelle une procédure d'obtention de brevet est en cours). « Cette innovation permet de faire signer des documents que l'entreprise souhaite partager uniquement avec le signataire, poursuit le CEO. L'entreprise ne nous transmet que le hash d'un document, autrement dit un code chiffré unique lié au document. Après avoir vérifié que le hash correspond bien au document présenté au signataire, nous pouvons y associer sa signature et, de cette manière, en garantir l'authenticité. Le document ne transite à aucun moment sur nos serveurs »

Alors que les réglementations autour des identités numériques évoluent rapidement, facilitant l'établissement de transitions en ligne, IgniSign entend mettre sa capacité à innover au service de ses ambitions internationales. La société entend se faire rapidement une place sur ce marché à fort potentiel en proposant des tarifs extrêmement compétitifs, débutant à 0,10 € par signature, afin de permettre aux entreprises de toutes tailles d'en bénéficier.



Soutenir la gestion opérationnelle des fonds d'investissement

Créée en mai 2022, la start-up Fundvis a mis en œuvre une plateforme cloud, 100% Software as a Service, facilitant le suivi des opérations liées à la gestion des fonds d'investissement tout au long de leur cycle de vie. « De nombreux acteurs sont impliqués au niveau d'un fonds, depuis sa conception et dans le suivi quotidien. Tous doivent évoluer dans un cadre strictement réglementé et répondre à un ensemble d'exigences, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, explique Leonhard Kossman, co-fondateur et CEO de FundVis. Face à la complexité que cela représente, notamment lorsqu'il s'agit de gestion de produits alternatifs, nous avons voulu créer une solution qui facilite le suivi des opérations, dans le respect du cadre réglementaire, et qui soutient les interactions entre l'ensemble des parties prenantes. »

Partant des exigences réglementaire, FundVis a mis en œuvre une solution reprenant notamment l'ensemble des étapes inhérentes à la gestion du fonds, qu'il s'agisse de la due diligence, de l'évaluation des risques inhérente à un investissement ou encore du KYC. La plateforme permet dès lors aux acteurs de l'industrie de mieux appréhender les enjeux de conformité, mais aussi d'améliorer leur efficacité opérationnelle.

La solution permet de collecter plus facilement les informations requises dans la cadre de la gestion d'un fonds, de compiler la documentation de manière centralisée ou

encore d'établir les divers rapports. Il n'est plus nécessaire de multiplier les e-mails ou les tableurs Excel. Toutes la gestion s'opère depuis la plateforme FundVis, rendant la vie des acteurs de l'industrie des fonds plus facile. « En centralisant l'ensemble de l'information, à travers un module de gestion documentaire, le suivi est considérablement simplifié, commente Leonhard Kossman. En fluidifiant les échanges, en contribuant à améliorer la gestion opérationnelle des acteurs, FundVis permet de réduire les coûts de gestion. »

La solution évolue en outre avec la réglementation. Récemment, elle a notamment intégré un module DORA, afin de soutenir les acteurs de l'industrie vis-à-vis de leurs nouvelles obligations en matière de renforcement de leur résilience opérationnelle. D'autres exigences peuvent être appréhendées via la solution, notamment celles liées au développement de la finance durable. En la matière, les acteurs sont en effet appelés à collecter et de traiter un ensemble de données relatives aux impacts sociaux, environnement ou de bonne gouvernance.

La solution FundVis, accessible des divers acteurs concernés par la gestion d'un fonds en mode Software as a Service, peut être déployée au départ de n'importe quelle infrastructure cloud. Afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de confidentialité, FundVis déploie des serveurs sur lesquels pourront être hébergés l'appliquatif ainsi que les données et documents collectés. Chaque client dispose donc d'un environnement dédié.



Article :
TALK2U et
CÉLINE TARRAUBE
Conseillère digitalisation et
innovation à la FEDIL
celine.tarraube@fedil.lu





PRIX DE L'INNOVATION 2024



APPEL À CANDIDATURES

En organisant son Prix de l'Innovation, la FEDIL souhaite encourager la créativité, l'innovation et la recherche dans les entreprises. Le prix récompense les innovateurs et chercheurs au service des entreprises ainsi que les innovateurs indépendants et les jeunes chercheurs.

Les projets introduits doivent se distinguer par leur caractère innovateur et original, tout en présentant un intérêt pour l'économie luxembourgeoise.

Le règlement et le formulaire de candidature peuvent être téléchargés sur www.fedil.lu/fr/publications/prix-de-linnovation-2024/.

**Les candidatures sont à déposer
avant le 5 juillet 2024**



EU Single Market following Letta – What's next?

SETTING THE SCENE

When we first heard that Enrico Letta, former Italian Prime Minister and President of the Jacques Delors Institute, was commissioned by the EU to draft a report on the future of the Single Market, we knew we had to meet with him. In November 2023, we had an engaging and productive meeting where we presented our key messages.

The discussion was insightful and constructive. We highlighted the unique challenges faced by Luxembourg companies due to the country's small size and reliance on foreign products and services.

The lack of uniformity in implementing the EU's directive on posting of workers and stringent local requirements creates imbalances in the Internal Market, resulting in high administrative costs and deterring some service providers. While many EU Member States have simplified declarations for short-term activities, Luxembourg's rigid requirements for even brief tasks pose significant burdens.

We also delved into the energy price crisis, pointing out that financial aid only partially offset rising costs, leaving us at a disadvantage compared to our EU counterparts and non-EU competitors. Various EU Member States sought innovative solutions to support their industries, yet the fragmented approaches underscored the need for well-targeted, temporary state aid monitored by the Commission to avoid market distortions.

Moreover, we emphasized that inconsistent bureaucracy and fragmented reporting rules are a nightmare for companies operating across multiple EU Member States, complicating standards and compliance with this wave of legislation like the upcoming due diligence directive and all the others. Unsurprisingly, Letta was well aware of these issues and the critical role of a functioning EU Single Market for Luxembourg's economy.

AND NOW?

On April 17-18, Letta presented his report on the future of the Single Market to EU leaders. Entitled "Much More Than a Market," his report makes a compelling case for expanding and enhancing the Single Market to address Europe's significant challenges. Letta outlines how a unified market can drive investment through a "savings and investments union," lower decarbonization costs, bolster Europe's defence capabilities, and facilitate the growth of European companies.

Letta describes the EU Single Market as unsuited for a world where the EU's share of the global economy is shrinking and faces competitors less willing to play by global norms. His report correctly identifies many of the EU's most urgent problems, proposing solutions ranging from the need for high-speed rail and investments in outer space to a more unified health sector and improved EU law-making processes.

Beyond advocating for the Single Market, Letta's report proposes numerous improvements. It emphasizes the need to tackle service provision barriers, integrate financial, electronic communications, and energy sectors, and focus on green and digital transitions. Proposals include introducing a fifth freedom for research and education, creating a Savings and Investments Union, reforming the state aid regime, scaling up European companies, and promoting sustainable transportation and healthcare. Crucially, Letta recognizes that the EU needs to invest significantly in green and digital transitions, necessitating an EU-level industrial policy to maintain a level playing field.

Following this presentation, the Council adopted conclusions on the future of the Single Market, stressing the need for a holistic strategy to improve its regulatory framework and maximize its benefits. Recognizing the achievements of the Single Market over 30 years, the Council called for a modernized strategy by June 2025 to address fragmentation and ensure equal benefits for all. Key areas include reducing administrative burdens, enhancing digital and green transitions, supporting SMEs, preventing over-regulation, and improving the enforcement of existing laws. The conclusions also highlight the importance of leveraging investment, enhancing workforce skills, and strengthening the Single Market's global role.

LOOKING AHEAD

In light of Letta's high-level report and the Council's conclusions, the path forward seems clear. The call for a comprehensive and proactive European industrial policy framework is a step in the right direction. This framework should provide long-term predictability, incentives for investment, and a commitment to reducing bureaucracy and regulatory burdens. The renewed focus on the European Internal Market, the cornerstone of the EU and Luxembourg's economy, is essential. A new competitiveness agreement is crucial to bridge the economic gap with international rivals and counter deindustrialization trends.

To move forward, deeper economic integration is necessary, and Letta's key recommendations should be a guiding light for policymakers. Maximum harmonization and mutual recognition of legislations, especially in areas where the market faces challenges due to inconsistent EU policy application or over-transposition by Member States, must be prioritized. Ensuring uniformity in EU legislation will help avoid market fragmentation and strengthen oversight and enforcement.

Integration of energy, telecommunications, and transport markets is vital. Political commitment to better cross-border integration of these sectors is essential for Luxembourg's dependency on them. The energy transition, requiring substantial infrastructure investments, particularly in networks, will significantly impact the competitiveness of industrial enterprises and the success of their decarbonization efforts.

Moreover, fostering European public investments through a competitive industrial strategy is essential to countering measures recently adopted by other global powers. A genuine European net-zero industrial policy is crucial to effectively combat deindustrialization. Policies that lead to the exodus of our core industries, as seen with aluminium production, would be a failure. Ensuring a proper Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM) accompanied by appropriate export compensation, evaluating these mechanisms during the transition period, and learning the right lessons are crucial steps.

Encouraging research and innovation activities in strategic areas with targeted support for SMEs and startups through public-private partnerships will also be pivotal. Mobilizing private and public resources more effectively and considering the creation of a European high-tech stock exchange to foster the growth of European companies, especially tech startups, will be essential. This should include financing beyond the traditional banking system, such as pension and insurance funds, venture capital, and private equity.

Revising merger control rules to reflect new technological and geographical market realities without impeding the creation of European champions is also necessary. Letta's focus on establishing a common market for the defence industry, including harmonized regulations, strategic planning, and increased incentives for corporate cooperation, is commendable. Leveraging dual-use technologies to create new local capabilities in these areas will be important.

Finally, establishing a dynamic space sector is essential for Europe's strategic autonomy. Space offers promising economic and technological growth prospects in Europe, addressing public security and defence needs while contributing to European sovereignty in developing the space economy.

These recommendations aim to solidify the Single Market as a cornerstone of European economic strength and global competitiveness. It now falls to our policymakers in the next EU legislature to engage with these ideas, prioritize them, and develop the best strategies for implementation.

FRANCESCO FIASCHI
Head of European Affairs at FEDIL
francesco.fiaschi@fedil.lu





***Carte
blanche***

21st Century Education: A Joint Venture

In an era of rapid technological advancement and societal shifts, the skills required for life and the workplace are evolving faster than ever. This accelerated pace raises critical questions: How can we adequately prepare and support our younger generations and how can we provide them with an education that aligns with this swift transformation to ultimately help them develop the necessary skills for success?

Education should be viewed as a collective effort where multiple actors collaborate to offer relevant, modern education for future generations. While schools lay the foundational roots, institutions representing the professional world can provide insights into contemporary topics, advancements, and emerging trends. This dynamic and up-to-date exchange with the professional world benefits students tremendously and enriches all involved.

THE CHANGING LANDSCAPE OF EDUCATION

In a world where new technologies are rapidly emerging, information is always available, artificial intelligence is taking over various tasks, and digital natives are entering the workforce, the skills required today are vastly different from those needed in the past. Aligning educational outcomes with workplace needs is crucial and requires robust collaboration between the education system and employers. It is imperative that we all take responsibility for this alignment.

Educators, business leaders, academics, and governmental agencies have collaboratively redefined the skills needed in the 21st century workplace. These so-called 21st century skills are grouped into three categories: Learning & Innovation, Digital Literacy, and Career & Life. They include critical thinking, problem-solving, creativity, collaboration, communication, information literacy, media literacy, ICT literacy, flexibility, adaptability, leadership, initiative, productivity, and social skills.

DEVELOPING ESSENTIAL SKILLS

In today's world, education is not just about memorizing facts and figures; it's about understanding concepts and applying knowledge in real-world situations. This approach is not only more modern but also more engaging for students. Developing

21st century skills in our younger generations is essential and requires our education system to provide opportunities for students to discover and develop these skills. It also necessitates modernizing education and integrating these skills into the curriculum so that every student has the chance to prepare with the required skill set. Additionally, this offers both educational and external actors the exciting opportunity to remodel, renew, and modernize the current curriculum.

BRIDGING THE GAP

Enhancing collaboration between the education system and institutions, companies, and entrepreneurs is of utmost importance. This not only enriches the educational experience for students but also creates endless opportunities for mutual exchange and fantastic learning experiences for both students and professionals.

In 1984, Luxembourgish multi-entrepreneur Norbert Friob visited schools and spoke with pupils about entrepreneurship. The students were so captivated by learning about the professional world that they didn't even hear the school bell ring for break. This was the birth of "Jonk Entrepreneuren Luxembourg", an institution that bridges the gap between education and the professional world. Officially founded in 2005, "Jonk Entrepreneuren Luxembourg" works closely with schools and businesses to build a crucial bridge between education and the corporate world.

THE IMPACT OF JONK ENTREPRENEUREN LUXEMBOURG

Since our creation, more than 145,000 young people have participated in our programs, and in the 2022/23 academic year alone, almost 16,000 students benefited from our initiatives, primarily delivered within the school framework.

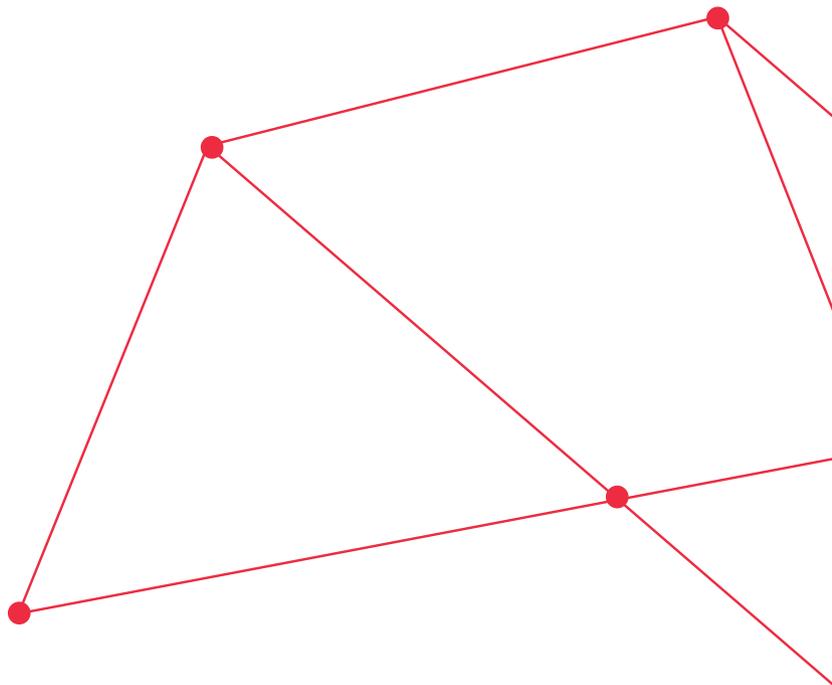
Under the slogan "Apprendre à Entreprendre", our mission is to prepare young people to innovate, create, take initiative, and be responsible. Our 13 education programs, consolidated under four pillars—Prepare, Practice, Explore, and Innovate—offer practical and collective experiences that foster the development of essential entrepreneurial skills for the future professional and personal lives of young people.

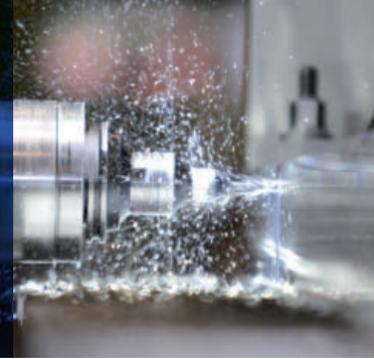


Preparing students with essential life skills, such as financial education in our "Fit for Life" program or providing first experiences in the professional world during our "Job Shadowing Day," or supporting students in their first real entrepreneurial endeavour in our "Mini-Company" program, our 13 education programs offer engaging ways for students to learn and discover. These programs allow them to learn in real-life contexts, develop important skills, gain self-confidence, and most importantly, have fun while learning.

The success of our mission is made possible through a collective approach, involving a network of numerous stakeholders who work together to support young generations in developing their full potential. With 55 partners from the public and private sectors, 500 schools, 400 teachers, and 200 businesses involved each year, along with the team at Jonk Entrepreneurs, we ensure a comprehensive and coherent educational approach that enriches students' learning experiences across the country.

Business volunteers deliver our programs in primary and secondary schools, host students in their companies for a few days, or act as their coaches during their entrepreneurial endeavours. This mutual exchange of learning between professionals and students is deeply valuable for both.





The initiatives of Jonk Entrepreneuren Luxembourg demonstrate the power and potential of bridging the gap between education and the professional world. By fostering collaboration between schools, businesses, and other stakeholders, we can provide a richer, more dynamic educational experience that equips young people with the skills they need to thrive in the 21st century.

If you want to join us in this great adventure, we are always looking to extend our network with new partnerships and business volunteers ready to support the younger generations in their endeavours. Become a volunteer at www.jel.lu.

Article :

NADIA BATTELLO

Director, Jonk Entrepreneuren Luxembourg

Photo :

ANN SOPHIE LINDSTRÖM

Innovation Excellence Flexibilité



INGÉNIERIE
MÉCANIQUE



USINAGE - CAD CAM

- + Alésage
- + Fraisage (+CAD-CAM)
- + Tournage vertical
- + Tournage horizontal



SOUDURE

- + Manuelle
- + Robotisée



FINITION

- + Assemblage
- + Intégration sur site

Un pas dans la lutte contre l'absentéisme abusif

L'absentéisme au lieu de travail pour cause de maladie a battu en 2022 le record¹ de l'augmentation la plus importante d'une année à une autre depuis le début de l'analyse de ces données en 2006 par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

Face à ce phénomène inquiétant, le gouvernement a pris la résolution d'analyser les raisons du taux d'absentéisme afin de mener des actions de prévention en concertation avec les parties prenantes et lutter contre toute forme d'abus en la matière².

Alors que cet absentéisme engendre des conséquences financières pour les entreprises et sur l'organisation de ces dernières, la FEDIL ne peut rester en retrait face à ce constat et a déjà pris les devants en rédigeant une position³ sur le sujet dès la publication du rapport de l'IGSS, pointant du doigt certains comportements abusifs de salariés qui favorisent à augmenter ce chiffre sans que des solutions efficaces ne soient prises pour y remédier.

Parmi les solutions existantes, le contrôle administratif opéré par le Service contrôle et gestion des certificats d'incapacité de travail de la Caisse nationale de santé (CNS) est très souvent remis en cause par les employeurs pour l'absence de réactivité et l'inefficacité de ce service.

Les statuts de la CNS prévoient en effet aux articles 200 et 203, les conditions dans lesquelles la personne en incapacité de travail peut s'éloigner de son domicile ou se déplacer à l'étranger. En cas de contrôle, le non-respect de ces conditions pourrait constituer un indice pour l'employeur permettant, avec d'autres éléments probants, de remettre en cause la présomption d'incapacité de travail du salarié et par ailleurs entraîner des amendes pécuniaires pour le salarié.

Dans l'affaire⁴ en cause, le salarié engagé aux services de l'État du Grand-Duché de Luxembourg a, au cours d'une période d'incapacité de travail allant du 18 décembre 2019 au 3 avril 2020, violé à trois reprises les dispositions des articles 200 et 203 des statuts de la CNS, premièrement en participant en tant que porte-drapeau à la journée de commémoration en souvenir de la lutte menée par le peuple luxembourgeois durant l'occupation de 1940 à 1945 ayant fait l'objet d'un reportage sur RTL, deuxièmement en participant à une session de carnaval pour laquelle il a lui-même publié une vidéo sur son compte Facebook et troisièmement en étant absent lors d'un contrôle administratif effectué à son domicile vers 19.30 heures.

L'employeur a procédé au licenciement avec effet immédiat du salarié après la période de protection contre le licenciement en invoquant, d'une part, le non-respect des articles des statuts de la CNS cités, d'ailleurs repris dans la convention collective de travail des salariés de l'État et, d'autre part, la violation de l'obligation de loyauté et de bonne foi du salarié vis-à-vis de son employeur.

En première instance, le Tribunal du travail a qualifié le licenciement d'abusif après avoir jugé que les trois sorties non-autorisées pendant l'absence pour maladie reprochées au salarié ne constituaient pas des fautes suffisamment graves pour justifier un licenciement avec effet immédiat au regard de son ancienneté de 25 ans.

L'État en tant qu'employeur a interjeté appel de cette décision et il ressort de l'arrêt de la Cour d'appel que : « *Si le non-respect du régime des sorties du malade est certes sanctionné par l'article 213 des statuts de la CNS, ces manquements peuvent également constituer des motifs réels et sérieux de licenciement pour être liés à la conduite du salarié et rendant impossible la continuation des relations de travail.* »

¹ Une augmentation de 5,2% selon le rapport de l'IGSS sur l'absentéisme pour cause de maladie

² Cf. l'accord de coalition 2023-2028 signé le 16 novembre 2023

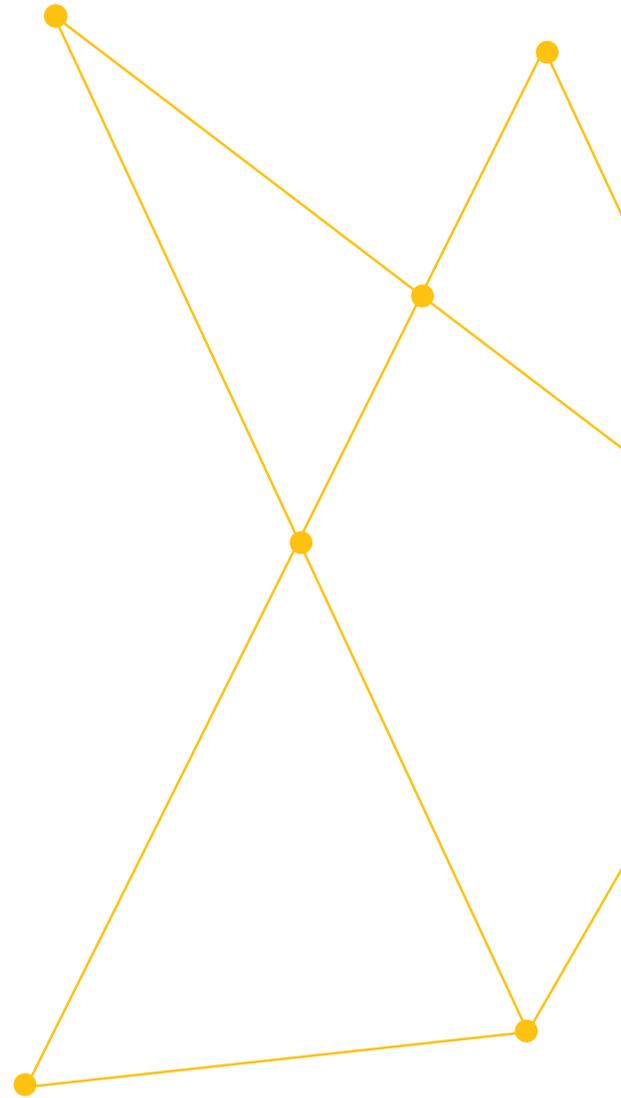
³ Analyse de l'absentéisme au Luxembourg

⁴ Arrêt de la Cour d'appel du 6 juillet 2023, n°CAL-2022-00480 du rôle

Quant au principe de bonne foi, la Cour a admis que : « *C'est cependant [le salarié] qui a manqué à cette obligation d'exécution de bonne foi du contrat de travail, principe général inscrit à l'article 1134 du Code civil, en profitant de ses arrêts de travail pour participer à des activités officielles et de loisirs, agissant en ce faisant dans un intérêt purement personnel et sans égard pour les droits de son employeur et de ses collègues de travail. Cette absence d'engagement et de motivation pour les intérêts du service caractérise un comportement déloyal à l'égard de son employeur, qui a été confronté à des problèmes d'organisation du service et de motivation pour les collègues de travail.* »

La Cour d'appel a dès lors conclu à la réformation du jugement et a déclaré le licenciement justifié étant donné que les trois sorties non-autorisées « *prises dans leur ensemble, constituent une cause sérieuse revêtant une gravité certaine rendant impossible, sans dommage pour l'entreprise, la continuation des relations de travail, le maintien de la relation étant irrémédiablement compromis et la confiance réciproque indispensable entre l'employeur et le salarié étant définitivement rompue.* »

Vu le contexte exposé ci avant, cet arrêt présente un fort intérêt. Sans remettre en cause de manière générale la bonne foi des salariés en incapacité de travail, nous saluons la décision de la Cour d'appel qui nous l'espérons contribuera à réduire le nombre d'incapacités de travail « fictives » en attendant des actions concrètes à prendre en la matière au niveau étatique.

**ELLA GREIDIE**

Conseillère affaires juridiques
et sociales auprès de la FEDIL
ella.gredie@fedil.lu





Publications de la FEDIL



Assemblée générale 2024



Rapport annuel 2023



Analyse des besoins d'embauche dans l'industrie : Un guide précieux pour l'avenir professionnel des jeunes

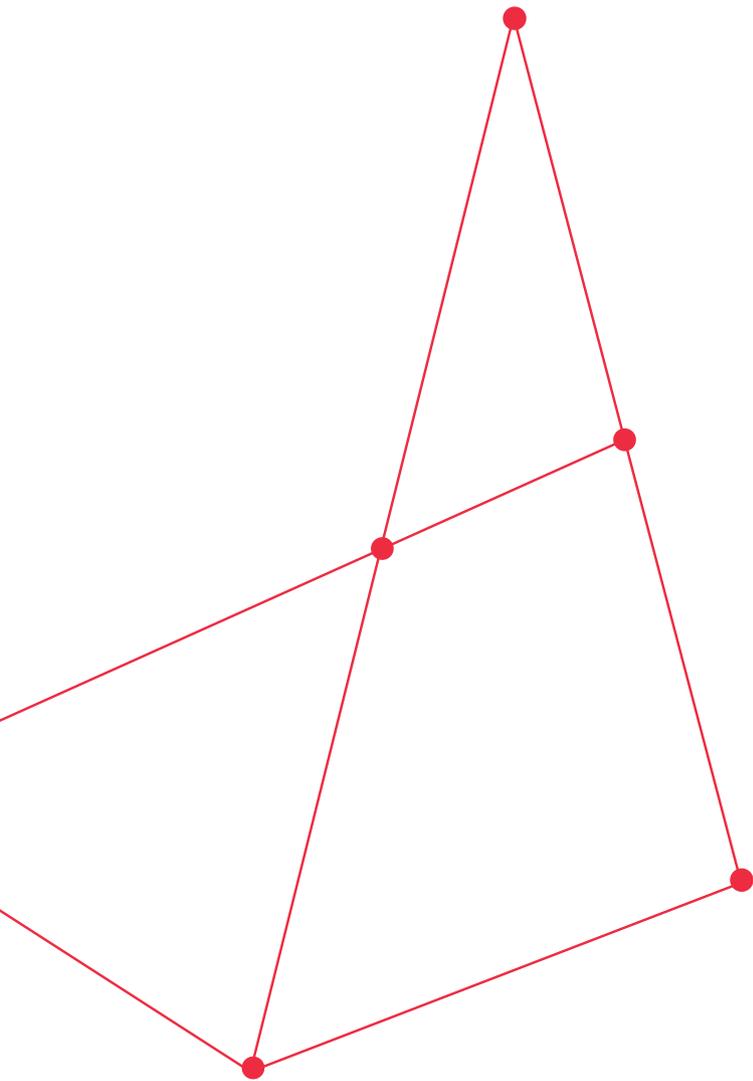


Convention collective sectorielle pour les entreprises de la restauration collective

Plus de publications et positions sur WWW.FEDIL.LU



**TOUTES LES ACTUALITÉS
DE LA FEDIL ET DE L'INDUSTRIE SUR**
<https://fedil.lu/fr/publications/>



écho des entreprises

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1304
L-1013 Luxembourg
echo@fedil.lu

Service publicité :
regie@ic.lu
(+352) 48 00 22 - 1

Éditeur :
FEDIL a.s.b.l.
The Voice of Luxembourg's Industry
R.C.S. Luxembourg F 6043
www.fedil.lu

Directeur : René Winkin
Rédactrice en chef : Laurence Kayl
Mise en page : Rodney Ndong-Eyogo
Conception : Cl. ff

Impression : Imprimerie Centrale
Paraît 6 fois par an
Tirage : 2.000 exemplaires

© Copyright 2024 FEDIL

Tous droits réservés.
Des reproductions peuvent être
autorisées en ligne par www.lord.lu.

want to see
YOUR AD

here ?
here ?
here ?

Find out how.



Together with you, to encourage innovation.



"Thanks to SNCI's flexible financing solutions, we have been able to increase the production of robots and make them accessible to our international customer base, which includes people suffering from Alzheimer disease and autistic children."

Pouyan Ziafati
LUXAI



For us, entrepreneurship is made of a wide range of different projects, all of which stimulate and diversify Luxembourg's economy. We support all entrepreneurs through our financial programmes. Do you have a business project that you would like to make a reality? Then don't hesitate to contact us.

More information on snci.lu/en | [in /snci](https://www.linkedin.com/company/snci)



supporting entrepreneurship